

Partenariat Région Provence-Alpes-Côte d'Azur  
Agences d'urbanisme

# LES DÉTERMINANTS TERRITORIAUX DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE



## Le Partenariat entre la Région et les agences d'urbanisme de Provence-Alpes-Côte d'Azur

Mis en place en 2015 dans le cadre d'une convention triennale, ce partenariat d'une ampleur inédite en France, permet la mutualisation des capacités d'études et d'observation à l'échelle régionale. Relevant soit de la mise en commun d'expertises, soit de productions de données et d'analyses, ces actions couvrent des thèmes variés et transversaux, comme la mobilité, la planification, le développement durable, l'aménagement ou l'économie. L'objectif de ces travaux est de permettre une meilleure coordination des politiques publiques au niveau régional.

Copyright de la photo de couverture : *Wikimedia Commons*

Le pont sur la Durance entre Sisteron et la Baume. Le cours de la Durance entre Savines et Sisteron constitue la limite entre la Provence (rive gauche) et le Dauphiné (rive droite).

# SOMMAIRE

RÉSUMÉ.....	3
MERCI AUX CONTRIBUTEURS.....	5
1. L'ÉVOLUTION DE L'EMPLOI DANS LES RÉGIONS FRANÇAISES.....	6
1.1 DES DYNAMIQUES RÉGIONALES TRÈS HÉTÉROGÈNES.....	6
1.2 L'INFLUENCE POSITIVE DES STRUCTURES SECTORIELLES ET DES FACTEURS LOCAUX : LE CAS SPÉCIFIQUE DE LA RÉGION PROVENCE ALPES-CÔTE D'AZUR .....	7
2. L'ÉVOLUTION DE L'EMPLOI EN RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR : DES DYNAMIQUES INFRARÉGIONALES CONTRASTÉES .....	11
2.1. OBSERVER LES DYNAMIQUES D'EMPLOI DANS UN CADRE RÉGIONAL .....	12
2.2 QUELLE TYPOLOGIE DANS LES TERRITOIRES INFRARÉGIONAUX ? APPLICATION DE LA MÉTHODE STRUCTURELLE-LOCALE À L'ÉCHELLE INFRARÉGIONALE .....	13
3. LES COMPOSANTES D'UN EFFET LOCAL FORT : QUEL RÔLE DES INDICATEURS DÉMOGRAPHIQUES ET ÉCONOMIQUES ? .....	16
3.1 QUELS SECTEURS D'ACTIVITÉS PARTICIPENT À L'EFFET LOCAL ? .....	17
3.2 DES TERRITOIRES EN CROISSANCE DEMOGRAPHIQUE ET AUX PROFILS ÉCONOMIQUES VARIÉS.....	18
4. LA PAROLE AUX ACTEURS .....	25
4.1. LA COMMUNAUTE DE COMMUNE DE LA VALLÉE DES BAUX ET DES ALPILLES : UNE MARQUE TERRITORIALE .....	26
4.2. LA COMMUNAUTE DE COMMUNE D'AYGUES-OUVÈZE EN PROVENCE : UN PERIURBAIN ATTRACTIF.....	30
4.3. TERRE DE PROVENCE AGGLOMÉRATION : UN CLUSTER AU CROISEMENT DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA LOGISTIQUE.....	34
4.4. DURANCE-LUBERON-VERDON AGGLOMÉRATION : DES INDUSTRIES ANCRÉES DANS LE TERRITOIRE .....	39
4.5. LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CŒUR DU VAR : VIVRE À LA CROISÉE DES CHEMINS.....	42
EN CONCLUSION .....	48
ANNEXES .....	51

# RÉSUMÉ

Cette étude réalisée en partenariat avec les agences d'urbanisme de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur et le service régional *Connaissance territoriale* s'est intéressée à la question du développement économique local, et plus spécifiquement à celle de l'identification de ses moteurs.

Sur le plan opérationnel, le développement économique territorial est un thème central à la fois pour l'acteur régional qui est chef de file en matière de développement économique mais également pour les intercommunalités qui sont également dotées de compétences clés dans ce domaine. Sur le plan de l'analyse, la question de la connaissance du fonctionnement économique des territoires est un domaine de recherche aux frontières de plusieurs disciplines (l'économie, la géographie, l'aménagement du territoire) qui s'est fortement renouvelé ces dernières années. Alors que de nombreux travaux ont conduit à dépasser l'opposition classique entre économie productive et économie résidentielle et à considérer plutôt les interdépendances entre ces deux sphères de création de richesse, d'autres se sont attachés à questionner l'idée d'un modèle générique de développement et à déconstruire un point de vue resté longtemps dominant, celui d'une supériorité naturelle des métropoles à être les moteurs exclusifs du développement territorial.

À leur façon, tous ces travaux ont contribué à remettre le « territoire » au cœur de l'analyse économique du développement et à montrer en quoi, en tant que combinaison de facteurs spécifiques, de construit historique, économique, social et culturel, voire même de « capital social », il peut être un facteur de différenciation déterminant en matière de développement économique.

Cette étude s'inscrit dans le prolongement de ces travaux. À l'échelle des intercommunalités de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, il cherche à comprendre et à identifier les ressorts d'un développement économique plus soutenu de certaines d'entre elles, repéré via leur dynamique d'emploi (emplois salariés privé, hors agriculture et enseignement) sur la période 2013-2018. Ses premiers résultats ont été mis en débat dans un séminaire (organisé à la Région en octobre 2020) qui a cherché à faire dialoguer les points de vue académique et opérationnel de l'aménagement du territoire et de l'économie. Il a bénéficié des apports de deux spécialistes reconnus du développement économique territorial, B. Pecqueur et O. Boubal-Olga.

Le parti-pris méthodologique de cette étude a été d'opter pour une double approche complémentaire. Une approche quantitative tout d'abord, centrée sur la mise en évidence dans les dynamiques d'emploi, à l'échelle des intercommunalités, d'un « effet local » avec une approche statistique spécifique appelée analyse structurelle-locale (*analyse shift-share*). Cette méthode, couramment utilisée dans le champ de l'économie territoriale, constitue une grille de lecture particulièrement utile pour comprendre les dynamiques d'emploi dans les territoires. Si elle ne permet pas de savoir quelles sont les composantes d'un effet local, l'apport essentiel de cette méthode statistique consiste à isoler un éventuel effet local et à comprendre en quoi l'évolution de l'emploi sur les territoires observés est plutôt liée à la structure sectorielle du territoire et à la dynamique nationale moyenne de ces secteurs ou plutôt liée à un effet local (positif ou négatif) qui serait à l'origine d'une surperformance ou d'une sous-performance locale de ces mêmes secteurs, et donc du territoire dans son ensemble, à créer des emplois. La seconde approche retenue est une approche qualitative qui a pour objet d'aller plus loin dans la compréhension de cet "effet local" via des études de cas menées au plus près des territoires et de leurs acteurs.

Dans un certain nombre de configurations (14 territoires infrarégionaux en particulier), l'analyse statistique a pu clairement mettre en évidence le rôle d'un facteur local très fort, à l'origine de la surperformance de ces territoires dans leur capacité à créer des emplois, bien au-delà de ce que la structure sectorielle de leur tissu économique n'aurait pu laisser présager. La confrontation avec les acteurs de terrain de ces territoires a été riche d'enseignements en permettant de rendre visibles des facteurs explicatifs que la statistique s'avère incapable de révéler. Au-delà des dotations matérielles ou facteurs « objectifs » dont certains territoires bénéficient (les infrastructures, la situation géographique...), la capacité des acteurs locaux à partager des objectifs communs, voire à développer une vision commune de leur territoire s'avère essentielle pour favoriser une action collective coordonnée et coopérative.

## Organisation du livrable

Ce travail s'organise autour de 4 parties.

Dans une première partie, est présentée **la situation comparée de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur au regard de sa dynamique d'emploi sur la période 2008-2018**. Ses relatives bonnes performances trouveront des éléments d'explication grâce à l'apport de l'analyse structurelle-locale.

La seconde partie mettra en évidence **l'hétérogénéité des territoires infrarégionaux en matière d'emploi sur la période 2013-2018**. Le recours à l'analyse structurelle-locale permettra de classer ces 45 territoires infrarégionaux (31 EPCI, 8 EPCI regroupés et la métropole d'Aix-Marseille-Provence décomposée en 6 conseils de territoire) au regard de leurs dynamiques d'emplois respectives et des principaux facteurs explicatifs (effets locaux et structurels) révélés par l'analyse.

Dans une troisième partie, **les composantes d'un « effet local » fort seront recherchés** parmi une sélection d'indicateurs démographiques et socio-économiques. Un travail de caractérisation de ces territoires et de typologie sera ainsi mené.

Enfin, la quatrième partie sera consacrée à l'analyse de **5 études de cas** : Durance-Lubéron-Verdon Agglomération, Terre de Provence Agglomération et les communautés de communes de la Vallée des Baux et des Alpilles, de Cœur du Var et de Aygues-Ouvèze en Provence.

## MERCI AUX CONTRIBUTEURS...

**Claire ACCOSSANO** – Responsable du pôle *Aménagement et mobilité*, Communauté de communes Cœur du Var

**Mélanie CABEL** – Responsable du pôle *Développement économique et attractivité du territoire*, Communauté d'agglomération Durance-Lubéron-Verdon

**Françoise CARDONA** – Chargée de développement économique, Agence de développement des Alpes de Haute Provence

**Christelle CASTELL** – Chargée de mission Études et Prospective, Chambre de commerce et d'industrie du Pays d'Arles

**Sophie CROQUETTE** – Cheffe de projet PETR du Pays d'Arles

**Yves FAVERJON** – Vice-Président de la Communauté de communes Vallée des Baux Alpilles, Secrétaire général de Provence Promotion

**Stéphane GARBIES** – Responsable de l'antenne *Développement et financement des entreprises, transmission, reprise*, Chambre de commerce et d'industrie des Alpes de Haute Provence

**Stéphanie HOLMIERE** – Cheffe de projet immobilier d'entreprise et filière logistique, Vaucluse Provence Attractivité

**Patricia HERRERA** – Conseillère Entreprise-Commerce-Tourisme, Chambre de commerce et d'industrie du Vaucluse

**Béatrice LAROCHE** – Chargée de relation entreprises, Chambre de commerce et d'industrie du Pays d'Arles

**Jérôme LEGALLOIS** – Responsable du pôle *Développement économique*, Communauté de communes Cœur du Var

**Julie LITAS** – Manager du pôle *Prospection et implantations d'entreprises*, Vaucluse Provence Attractivité

**Julien MARTELLINI** – Directeur de l'Agence de développement des Alpes de Haute Provence

**Joanin MAILHAN** – Chargé de mission du pôle *Attractivité et Aménagement du territoire*, Chambre de commerce et d'industrie du Var

**Patricia MORENO** – Conseillère Gestion des compétences et emplois, Chambre de commerce et d'industrie du Pays d'Arles

**Sarah MENDEZ-COLLOC** – Responsable du pôle *Proximité territoriale*, Chambre de commerce et d'industrie du Vaucluse

**Albin NICOLAS** – Responsable de la Maison des entrepreneurs, service économique Terre de Provence Agglomération

**Michel PECOUT** – Maire de Graveson et Président du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays d'Arles

**Sabina PICAUD-PIGA** – Responsable du développement économique, Communauté de communes Vallée des Baux Alpilles

**Olivier PROUTEAU** – Directeur Général de la Communauté de communes Aygues Ouvèze en Provence

**Anne-Myrtille RIVOAL** – Responsable Emploi, Compétences, Formation et financements de projets, Chambre de commerce et d'industrie du Pays d'Arles

**Anne SEVERAC** – Directrice de Delta Sud Formation

**Germain SIZAIRE** – Ancien membre du service Commerce, Communauté de communes Cœur du Var

# 1. L'ÉVOLUTION DE L'EMPLOI DANS LES RÉGIONS FRANÇAISES

## 1.1 DES DYNAMIQUES RÉGIONALES TRÈS HÉTÉROGÈNES

La crise économique de 2008-2009 a fortement impacté l'activité économique en France. Entre 2008 et 2013, l'emploi salarié privé, hors agriculture et enseignement, considéré tout au long de cette étude y a reculé de 1,4%, soit une perte nette de plus de 250 000 emplois. À partir de 2013, la reprise sensible s'est traduite par une croissance de l'emploi salarié de l'ordre de + 5,2% sur la période allant de 2013 à 2018.

Comme on peut le voir dans le tableau ci-dessous, ces grandes évolutions nationales se sont déclinées différemment selon les régions. Qu'il s'agisse de la phase de destruction d'emploi (2008-2013) ou de celle de la reprise (2013-2018), la région Provence-Alpes-Côte d'Azur a connu des dynamiques plus favorables que d'autres régions françaises et que la moyenne métropolitaine.

**Évolution de l'emploi salarié privé sur les périodes 2008-2013 et 2013-2018**

	Evolution de l'emploi salarié privé entre 2008 et 2013	Evolution de l'emploi salarié privé entre 2013 et 2018
Auvergne-Rhône-Alpes	0,0%	6,5%
Bourgogne-Franche-Comté	-4,8%	0,7%
Bretagne	-1,5%	6,8%
Centre-Val de Loire	-4,0%	1,3%
Corse	5,8%	5,8%
Grand Est	-4,8%	1,2%
Hauts-de-France	-4,0%	2,9%
Île-de-France	-0,1%	6,8%
Normandie	-5,0%	1,7%
Nouvelle-Aquitaine	-0,7%	5,3%
Occitanie	1,0%	7,2%
Pays de la Loire	0,2%	7,7%
Provence-Alpes-Côte d'Azur	-0,5%	5,7%
France Métropolitaine	-1,4%	5,2%

Source : Acof-Urssaf-Emploi salarié privé du champ concurrentiel

Avec les régions Pays de la Loire, Nouvelle Aquitaine, Île de France et Auvergne-Rhône-Alpes, la région Provence-Alpes-Côte d'Azur est parvenue en effet, sur la période 2008-2013, à contenir les destructions d'emploi et à maintenir globalement son volume d'emploi (l'emploi s'y est replié de 0,5% contre -1,4% en moyenne en France métropolitaine). Peu de régions ont enregistré sur cette période des dynamiques d'emplois positives, à l'exception de la région Occitanie (+ 1%) mais surtout de la Corse (+5,8%). Inversement, certaines régions françaises ont connu de fortes baisses telles que les régions Normandie (-5%), Bourgogne-Franche-Comté (-4,8%), Grand Est (-4,8%) et Centre-Val de Loire (-4%).

Sur la seconde période analysée, entre 2013 et 2018, la région Provence-Alpes-Côte d'Azur enregistre un taux de croissance de l'emploi salarié supérieur à la moyenne métropolitaine (+5,7% contre +5,2%). C'est le cas également des régions du pourtour Atlantique, de l'Occitanie, d'Auvergne-Rhône-Alpes, de la Corse et de l'Île de France. À l'inverse, d'autres régions françaises peinent à retrouver une forte croissance de leurs emplois salariés, essentiellement celles qui affichaient les plus fortes baisses entre 2008 et 2013. En effet, les régions Normandie, Bourgogne-Franche-Comté, Grand-Est, Hauts de France et Centre-Val de Loire

enregistrent une hausse de leur effectif salarié sur la période 2013-2018 comprise entre +0,7% et +2,9%, quand la moyenne nationale est de +5,2%.

Ces évolutions différenciées de l'emploi témoignent du caractère inégal de l'impact de la crise de 2008 sur les régions. Elles témoignent aussi de dynamiques économiques et démographiques déjà à l'œuvre dans ces régions, avant la crise. Déjà plus dynamiques auparavant, les régions des façades atlantique et méditerranéenne ainsi que les régions Auvergne-Rhône-Alpes et Île-de-France ont redémarré plus fortement après la crise ; ce qui se traduit, pour ces régions, par un volume d'emplois salariés plus élevé en 2018 qu'en 2008. À l'opposé, les régions du nord et surtout du quart nord-est, en déprise démographique pour certaines de leurs zones d'emplois, ont progressé plus lentement et peine encore à retrouver en 2018 leur niveau d'emploi d'avant crise.

Le contraste entre ces deux groupes de régions est particulièrement visible sur la carte page 8.

## 1.2 L'INFLUENCE POSITIVE DES STRUCTURES SECTORIELLES ET DES FACTEURS LOCAUX : LE CAS SPÉCIFIQUE DE LA RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Plusieurs facteurs explicatifs peuvent être avancés pour expliquer l'hétérogénéité de ces dynamiques d'emploi entre régions. Parmi ceux-ci, la spécialisation sectorielle joue un rôle important. Afin de mettre en évidence le poids de ces spécialisations sectorielles dans les évolutions différenciées de l'emploi, et afin d'expliquer ainsi les écarts de croissance observés entre les régions, une analyse structurelle-résiduelle (ou *shift-share*) a été réalisée sur la période 2013-2018.

Cette méthode statistique, couramment utilisée dans le champ de l'économie territoriale, constitue une grille de lecture particulièrement utile pour comprendre les dynamiques d'emploi dans les territoires. Elle repose sur un principe simple : décomposer au sein des dynamiques d'emploi, ce qui est explicable par la structure sectorielle d'un territoire (effet structurel), et ce qui relève plutôt d'avantages ou de désavantages propres et spécifiques au territoire (effet local). **L'effet local traduit ainsi la surperformance ou la sous performance de certains secteurs d'activité d'un territoire à créer des emplois par rapport à la moyenne nationale.** Une région peut ainsi être spécialisée sur des secteurs d'activité peu dynamiques sur le plan national (effet structurel négatif) mais voir malgré tout, sa dynamique d'emploi croître plus vite que la moyenne nationale grâce à un effet géographique ou local positif.

En Provence-Alpes-Côte d'Azur, le taux de croissance de l'emploi observé a été sur la période 2013-2018 de 5,74%, soit 0,54 points de plus que le taux moyen national qui s'est établie à 5,20%, dont 0,09 point correspond à un effet local et 0,45 à un effet de structure (cf. tableau ci-dessous).

	Taux de croissance de l'emploi national	Taux de croissance de l'emploi régional	Écart taux (EL+ES)	Effet local (EL)	Effet structurel (ES)
Provence-Alpes-Côte d'Azur	5,20%	5,74%	0,54	0,09	0,45

Source : Acooss-Urssaf, 2013-2018, Emploi salarié privé du champ concurrentiel Hors agriculture et enseignement

L'analyse structurelle-résiduelle réalisée sur l'ensemble des régions sur la période 2013-2018 a permis de dresser différents profils (cf. carte suivante) au regard de leurs effets structurels et locaux respectifs et dont les résultats détaillés par région se trouvent en annexe 1. Elle permet de mieux comprendre les facteurs qui ont contribué aux différentes dynamiques régionales.



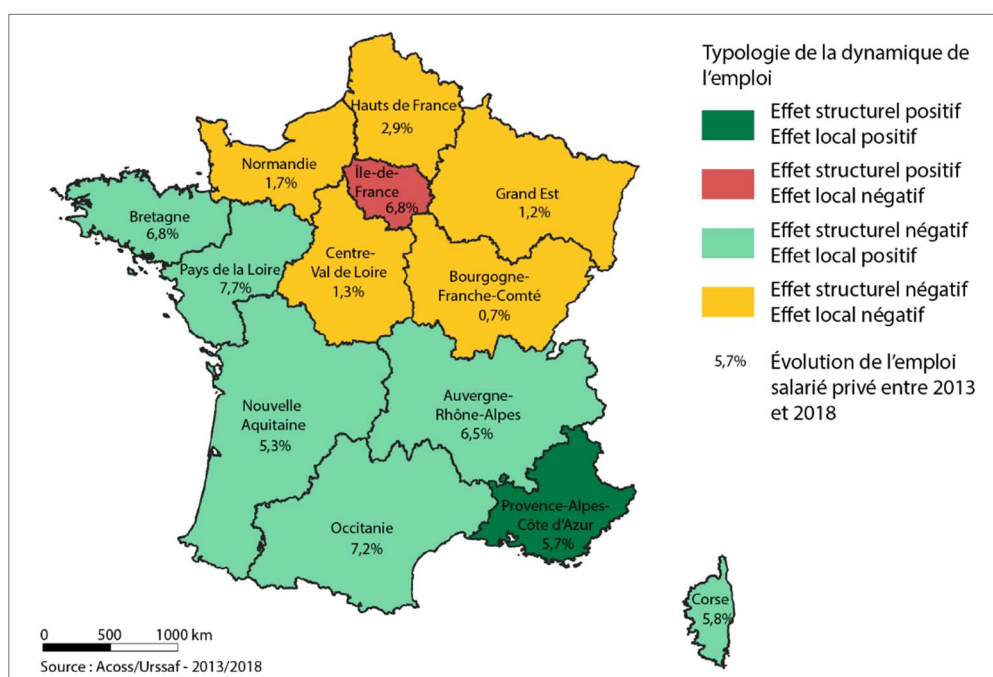
## Aller plus loin dans la compréhension de l'analyse structurelle-résiduelle...

L'analyse structurelle-résiduelle vise à expliquer cet écart en le décomposant en un effet structurel et local selon la formule suivante :  $\text{Ecart de taux (ET)} = \text{effet structurel (ES)} + \text{effet local (EL)}$

- **L'effet structurel (ES)** est calculé en appliquant à la structure sectorielle des régions les évolutions nationales de l'emploi par secteur. Il mesure donc la croissance de l'emploi que la région aurait enregistré si chaque secteur d'activité avait connu la même croissance qu'au niveau national. Par exemple, si des secteurs à forte dynamique de croissance à l'échelle nationale y sont fortement concentrés, alors l'effet structurel sera positif.

- **L'effet local** ou résiduel (EL), qui constitue en quelque sorte le résidu inexpliqué, traduit une sur ou sous-performance du territoire qui ne s'explique pas par la simple composition sectorielle du territoire. Il correspond à la part de la croissance régionale non expliquée par la structure sectorielle. Par exemple, si un secteur d'activité est particulièrement dynamique alors qu'il ne l'est pas à l'échelle nationale, l'effet local sera positif. Il met donc en exergue d'autres facteurs qui contribuent à une croissance supérieure ou inférieure à la moyenne nationale qu'il conviendra d'approcher plus finement dans la suite de cette étude (ex : croissance démographique, présence d'aménités, politiques locales, etc.).

### Typologie de la dynamique de l'emploi salarié privé entre 2013 et 2018



Traitement de l'emploi salarié privé du champ concurrentiel Hors agriculture et enseignement

Cette analyse permet d'observer que **les régions du nord et du nord-est de la France** (hors Ile de France<sup>1</sup>), dont les dynamiques d'emplois ont été faibles, voire très inférieures à d'autres régions françaises, présentent des effets locaux négatifs couplés à des effets structurels également négatifs. La structure sectorielle de ces régions, davantage tournée vers **des activités industrielles** particulièrement vulnérables (industrie à faible valeur ajoutée et plus exposée à la concurrence internationale), explique en partie leur mauvaise performance en termes d'emploi. Toutefois, si la composition sectorielle de ces régions a joué en défaveur de leurs dynamiques d'emploi au travers notamment de la perte d'emplois industriels, le facteur principal tient à des effets locaux négatifs. Si à ce stade de l'analyse, il n'est pas possible de décrire plus

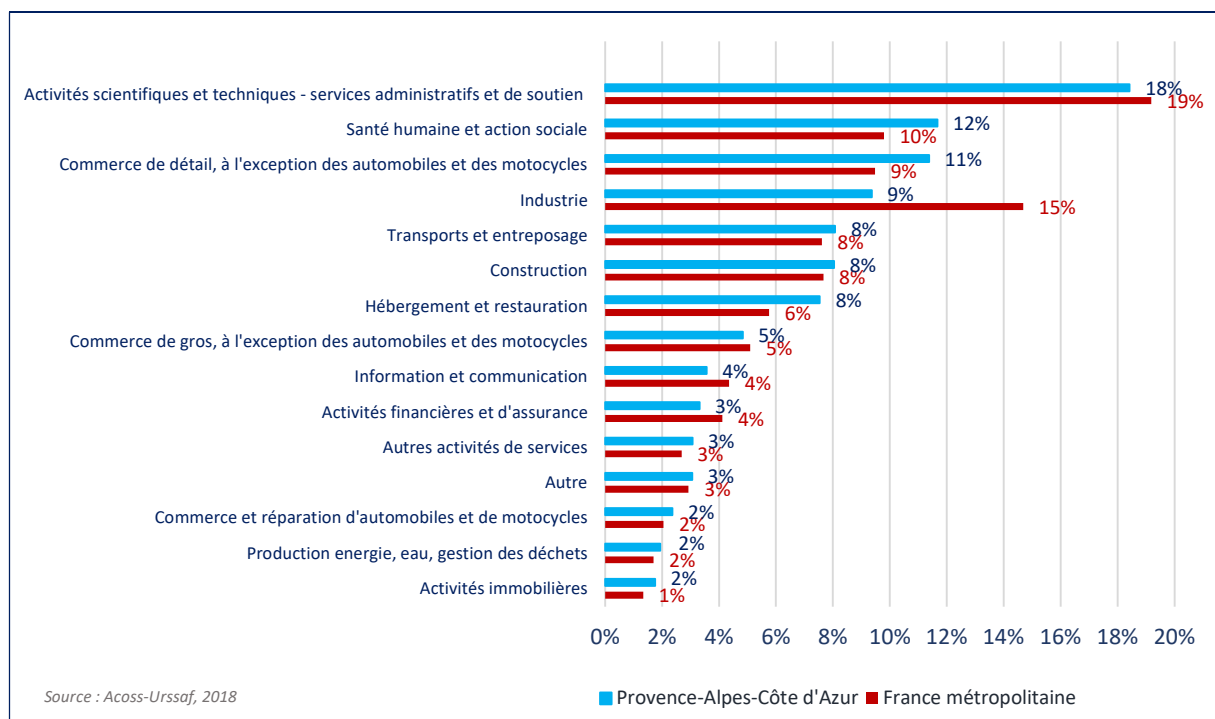
<sup>1</sup> L'île de France est la seule région française où la croissance de l'emploi est uniquement fondée sur sa structure sectorielle, l'effet local y est négatif. Cette région pèse fortement dans l'économie nationale, elle rassemble plus de 26% des effectifs salariés. La base de l'analyse shift-share étant l'échelon national, il est cohérent que l'effet structurel soit particulièrement fort dans cette région.

précisément ces effets locaux négatifs, il est très vraisemblable que, parmi ceux-ci, la faible croissance démographique qui caractérise également ces territoires ait joué en défaveur de ces régions.

À l'inverse, les régions du sud et de l'ouest qui enregistrent les plus fortes dynamiques d'emploi sur la période 2013-2018 **présentent des effets locaux positifs**. Les performances économiques de ces régions ne résultent même que partiellement de leur portefeuille d'activités (effet structurel négatif) et dépendent principalement d'une dynamique locale positive (effet local positif).

Au sein de ces régions, Provence-Alpes-Côte d'Azur a ceci de spécifique qu'elle présente en plus d'un effet local positif une structure sectorielle favorable. Deux caractéristiques principales, liées à sa composition sectorielle et mises en évidence par l'analyse statistique, ont joué favorablement : le poids important des services d'une part, en particulier de celui de l'hébergement et de la restauration, un secteur dynamique à l'échelle nationale et qui occupe une place prépondérante dans l'économie régionale (cf. Graphique n°1) et d'autre part, le faible poids de l'industrie.

### Répartition des emplois salariés privés par secteur d'activités



**Le secteur des services a particulièrement soutenu la création d'emplois par son poids dans l'économie régionale et sa dynamique de croissance.** Les secteurs de l'hébergement-restauration et du commerce de détail qui sont particulièrement représentés en région, affichant chacun 2 points d'écart par rapport à leur poids dans l'emploi total en France métropolitaine (cf. graphique 1), ont fortement contribué à l'emploi régional avec 8% de taux de croissance pour l'hébergement-restauration et 5% pour le commerce de détail, entre 2013 et 2018. Ces activités, étroitement liées au tourisme, constituent un moteur de l'économie régionale. Ils sont particulièrement représentés au sein de certains départements de la région, les départements alpins et particulièrement celui des Hautes-Alpes (tourisme de montagne), des Alpes-Maritimes, et sur le reste du littoral (tourisme balnéaire).

Dans une moindre mesure, il apparaît que les **activités scientifiques, techniques et services administratifs et de soutien ont elles aussi participé à la croissance de l'emploi régional.** En effet, la surreprésentation des emplois de ce secteur au sein de certains territoires marque une forte spécialisation de leur économie. C'est notamment le cas pour le Pays d'Aix-en-Provence, la communauté d'agglomération Durance-Lubéron-Verdon Agglomération qui concentrent diverses entreprises spécialisées dans les technologies de pointe.

Par ailleurs, **le secteur de l'information et de la communication** alimente, de façon plus ponctuelle, la croissance de l'emploi. C'est notamment le cas à l'est de la région, au sein de la communauté d'agglomération de Sophia Antipolis en particulier, où la technopole fonctionne aujourd'hui comme un « écosystème » regroupant près de 2500 entreprises, des laboratoires publics et des universités où travaillent des cadres hautement qualifiés et des chercheurs.

Enfin, **sur le plan industriel, la région Provence-Alpes-Côte d'Azur a été moins touchée par les destructions d'emplois en raison d'un poids de l'industrie, dans son économie, beaucoup plus faible que dans d'autres régions** (l'industrie y occupe 9,4% des emplois salariés, soit 5,3 points d'écart avec la moyenne nationale) mais également grâce à un positionnement industriel plus favorable qui a globalement protégé ses emplois. Ainsi, des secteurs industriels plus présents en Provence-Alpes-Côte d'Azur qu'en France ont mieux résisté à la crise. Parmi ceux-ci, les secteurs de l'énergie (eau, gaz, électricité), les secteurs de la construction aéronautique ou encore celui des composants électriques et électroniques.

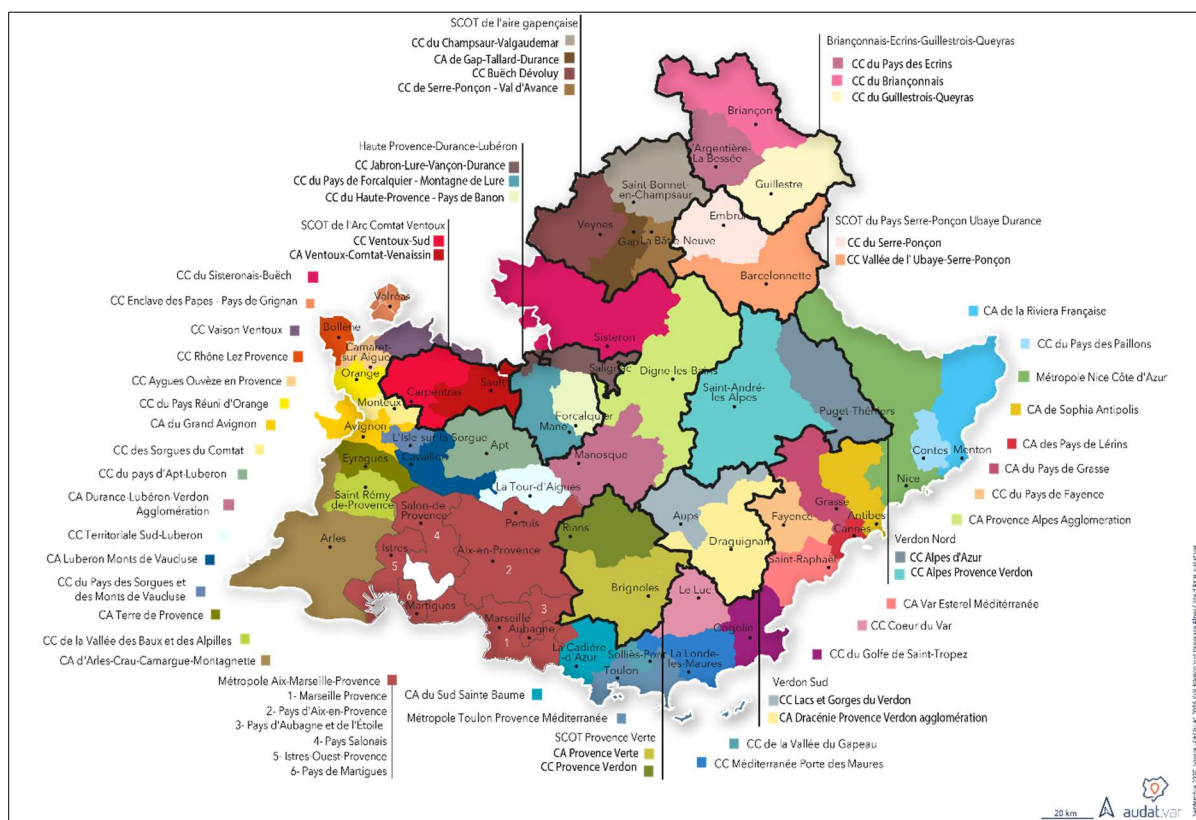
## 2. L'ÉVOLUTION DE L'EMPLOI EN RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR : DES DYNAMIQUES INFRARÉGIONALES CONTRASTÉES

La région Provence-Alpes-Côte d'Azur se distingue donc, à l'échelle nationale, par des effets locaux et structurels ayant positivement contribué à la croissance de l'emploi régional sur la période 2013-2018. Non seulement, la composition sectorielle de son tissu économique lui a été favorable mais au-delà, un effet local positif a soutenu sa dynamique d'emplois. Ce constat vient confirmer celui déjà établi par l'INSEE sur une période antérieure<sup>2</sup>.

Il convient à présent de porter notre regard à une échelle plus fine, infrarégionale, et d'y conduire de façon plus approfondie, l'analyse statistique structurelle-locale. 45 territoires infrarégionaux ont été finalement retenus, dont 31 EPCI et 8 EPCI regroupés pour des raisons de fiabilité statistique<sup>3</sup>. En outre, il est important de préciser que la métropole d'Aix-Marseille a été découpée en 6 conseils de territoire.

L'analyse structurelle-résiduelle menée sur ces 45 territoires permet d'identifier les territoires qui en région se singularisent par un effet local fort, de dresser une typologie de ces territoires à l'aune de leurs dynamiques d'emploi et des effets structurels et locaux identifiés (2.2) et de mettre en évidence les secteurs d'activité qui contribuent le plus à ces deux types d'effets (2.3). Au préalable, l'observation des dynamiques d'emploi à l'échelle de nos territoires révèle de grandes disparités (2.1).

### Les 45 territoires infra-régionaux de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur



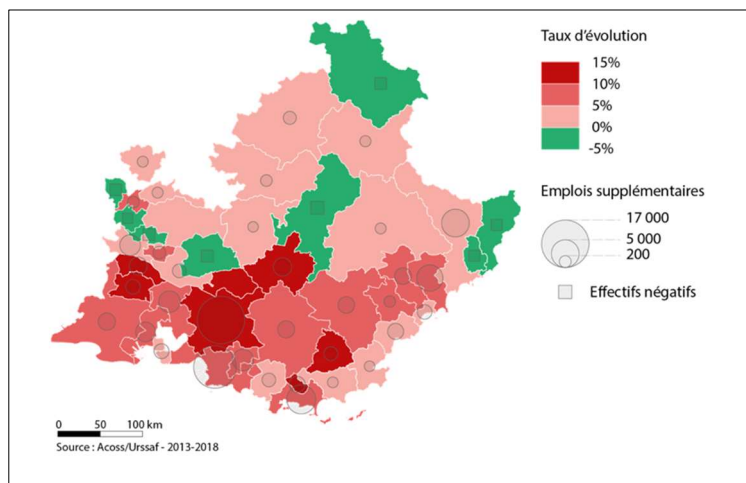
<sup>2</sup> INSEE 2018, "Structurel, résiduel, géographique, Principes et mise en œuvre des approches comptables et économétriques", *Document de travail*, H2018/01.

<sup>3</sup> Les EPCI de moins de 1500 emplois ont été regroupés afin d'obtenir une masse salariale significative pour la conduite de l'analyse statistique.

## 2.1. OBSERVER LES DYNAMIQUES D'EMPLOI DANS UN CADRE RÉGIONAL

La carte suivante qui représente l'évolution de l'emploi entre 2013 et 2018 à l'échelle des EPCI et de quelques regroupements d'EPCI effectués (cf. supra) met assez clairement en évidence les contrastes qui existent dans notre région en matière de création d'emplois entre le nord et le sud de la Région.

**Croissance de l'emploi salarié privé entre 2013 et 2018**



**Le sud de la Région concentre les territoires où la croissance de l'emploi est la plus élevée.** Pour les plus dynamiques d'entre eux, le taux de croissance de l'emploi dépasse + 10%.

Les territoires littoraux de la Région, d'Arles-Crau-Camargue-Montagnette jusqu'à la métropole de Nice Côte d'Azur, ont gagné des emplois entre 2013 et 2018 mais dans des proportions variées. Alors que pour certains d'entre eux, la croissance de l'emploi est inférieure à 5% (littoral du département du Var et des Alpes Maritimes, hors métropole TPM et CA de Sophia Antipolis), plus à l'ouest, la croissance est comprise entre 5 et 10%.

La métropole de Nice et l'agglomération d'Avignon affichent, quant à elles, des dynamiques d'emploi relativement faibles, inférieures à 5%, malgré une importante croissance des emplois en volume (en nombre d'emploi). Ces deux territoires très urbains ont comme particularité d'avoir une partie de leurs territoires limitrophes (au sud d'Avignon et à l'ouest de Nice) connaissant des dynamiques de croissance d'emplois fortes et l'autre partie (au Nord d'Avignon et frontaliers avec l'Italie), à l'inverse des pertes d'emplois.

**Un autre groupe de territoires du sud de la Région se singularise par des taux de croissance de l'emploi supérieurs, majoritairement concentré dans les départements des Bouches-du Rhône, du Var et à l'ouest des Alpes Maritimes.** Ce sont des territoires sous influence métropolitaine, en particulier en périphérie des métropoles d'Aix-Marseille et de Toulon et en forte croissance démographique. Parmi ceux-ci, certains connaissent des dynamiques d'emploi supérieures à 10% (CA Terre de Provence, CC de la Vallée des Baux et des Alpilles, CA Durance-Lubéron-Verdon-Agglomération ou encore la CC Cœur du Var).

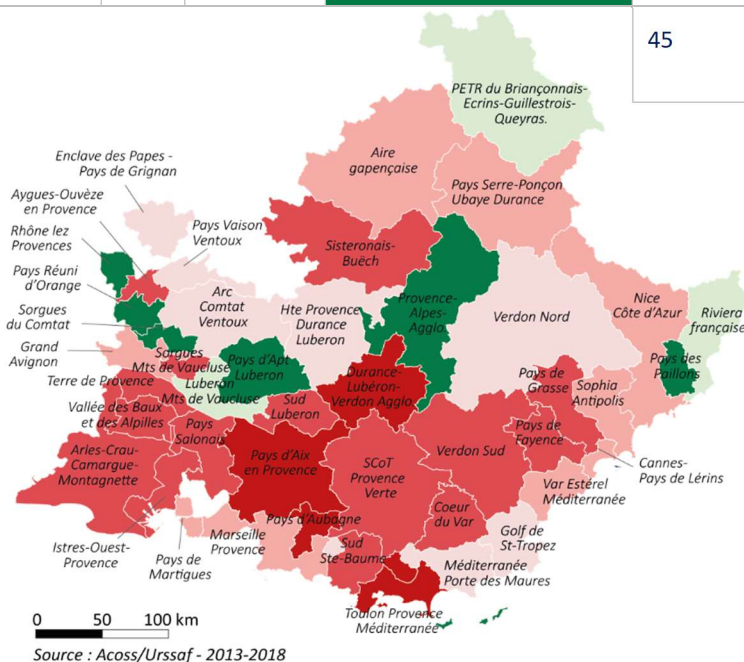
**A l'opposé, au nord et à l'est de la région, l'emploi a évolué beaucoup moins favorablement.** Les départements des Alpes-de-Haute-Provence et des Hautes-Alpes enregistrent même par endroits des taux de croissance de l'emploi négatifs. C'est le cas du Briançonnais-Ecrins-Guillevins-Queyras (Briançon) et de Provence Alpes Agglomération (Digne-les-Bains) qui perdent tous deux des emplois entre 2013 et 2018. Ces évolutions sont à mettre en lien, pour certains, avec les dynamiques démographiques de ces territoires qui sont faibles, voire négatives.

## 2.2 QUELLE TYPOLOGIE DANS LES TERRITOIRES INFRARÉGIONAUX ? APPLICATION DE LA MÉTHODE STRUCTURELLE-LOCALE À L'ÉCHELLE INFRARÉGIONALE

Afin de comprendre l'évolution de l'emploi sur ces 45 territoires, est appliquée sur chacun d'entre eux l'analyse *structurelle-locale*. Pour mémoire, l'objectif de cette analyse est de décomposer l'évolution de l'emploi en 2 composantes : la composante structurelle qui rend compte de la composition sectorielle du territoire (de son portefeuille d'activités, voire de sa spécialisation sectorielle) et la composante locale qui reflète un ensemble de facteurs spécifiques au territoire.

L'application de la méthode *structurelle-locale* aux 45 territoires de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur pour la période 2013-2018 permet de les regrouper en 6 catégories selon les dynamiques d'emploi observées et la combinaison des effets structurels et locaux identifiés par l'analyse statistique. Les appellations retenues pour caractériser ces 6 groupes ont été empruntées aux enseignants-chercheurs D. Carré et N. Levratto.<sup>4</sup>

Évolution de l'emploi	Effet local	Effet structurel	Catégorie	Nombre de territoires	Part des territ. / cat.	Part de la pop. régionale / cat.
+	+	+	1. Les territoires en croissance globale	5	13%	20%
	+	-	2. Les territoires à croissance fondée sur des spécificités locales	14	33%	19%
	-	+	3. Les territoires à croissance tirée par le portefeuille d'activité	9	20%	47%
	-	-	4. Les territoires en restructuration	5	17%	6%
-	-	+	5. Territoires en recherche de cohérence économique	3	4%	2%
	-	-	6. Les territoires en difficulté	6	13%	4%
				45	100%	100%



<sup>4</sup> D. Carré, N. Levratto, 2013, « Les déterminants territoriaux de la croissance des entreprises. Une analyse sur les établissements pérennes des zones d'emploi métropolitaines entre 2002 et 2009. », Université de Paris Ouest Nanterre La Défense, mai 2013.

Parmi ces 6 catégories, 4 regroupent 83% des territoires où la croissance de l'emploi est positive. Pour la majorité d'entre eux (46%, catégorie 1 et 2), l'évolution de l'emploi dans ces territoires est étroitement corrélée à des conditions locales (effet local positif).

### **1. Les territoires en croissance globale**

Ces territoires, au nombre de 5, se distinguent par une croissance qui reflète à la fois une présence d'activités fortement dynamiques à l'échelle nationale et favorisée par une dynamique locale. Au-delà d'une surreprésentation au sein des territoires de secteurs fortement dynamiques en termes d'emplois à l'échelle nationale (effet structurel positif), ces mêmes secteurs ont connu localement des dynamiques d'emplois plus fortes que celles observées en France (effet local positif). On observe deux types de territoires : trois plus "métropolitains" (Aix-en-Provence, Toulon, Aubagne) et deux plus "périurbains" (CC Vallée du Gapeau, CA Durance-Lubéron-Verdon Agglomération).

### **2. Les territoires à croissance fondée sur des spécificités locales**

Ces 15 territoires affichent une croissance de l'emploi s'expliquant pour l'essentiel par un effet local positif, en d'autres termes, par la « performance » de certains secteurs d'activité à créer localement des emplois, dans des proportions supérieures à ce qui est observé en moyenne en France. Bien qu'elles soient pénalisées par leur structure sectorielle avec une surreprésentation localement de secteurs peu dynamiques à l'échelle nationale (effet structurel négatif), c'est grâce à l'effet local que la croissance performe. L'exploitation d'atouts propres à chacun des territoires explique ce résultat.

Géographiquement, ces territoires appartiennent au sud-ouest de la Région, ce sont très majoritairement des territoires périurbains à proximité des grandes agglomérations à l'est de la métropole d'Aix-Marseille-Provence et de la Provence Verte jusqu'au Pays de Grasse.

### **3. Les territoires à croissance tirée par le portefeuille d'activité**

Cette classe regroupe 9 territoires où la croissance est positivement tirée par le profil de leur structure sectorielle. Autrement dit, ces territoires connaissent une surreprésentation de secteurs d'activités aux dynamiques d'emplois fortes à l'échelle nationale. Les trajectoires locales, ici négatives (effet local négatif) sont cependant très proches de 0. Le profil de ces zones est assez varié, bien que ces zones soient principalement localisées sur le littoral : Nice, Sophia Antipolis, Marseille. On retrouve aussi au sein de cette classe deux territoires du nord de la Région : l'aire gapençaise et le Pays Serre-Ponçon Ubaye Durance.

### **4. Les territoires en restructuration**

Le profil de ces 8 territoires est particulier puisque l'évolution de l'emploi est positive (mais faible) malgré un effet local et structurel négatif. On retrouve ce type de territoires d'abord au nord du Vaucluse et au sud des Alpes-de-Haute-Provence. Ensuite, certains territoires littoraux, comme le Golf de St Tropez et Méditerranée Porte des Maures connaissent des dynamiques similaires, tous deux sont des territoires très touristiques avec une économie plutôt présente.

Deux groupes de territoires connaissent, quant à eux, des pertes d'emplois sur la période 2013 - 2018. Ils présentent comme point commun, celui d'avoir tous les deux, un effet local négatif.

### **5. Territoires en recherche de cohérence économique**

Seulement deux territoires, aux limites nord et est de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, la Riviera Française et Briançon connaissent une diminution de leur dynamique d'emploi entre 2013 et 2018 dû à un effet local négatif. Bien que ces territoires soient globalement bien positionnés au niveau sectoriel (effet structurel positif), ceux-ci rencontrent néanmoins des difficultés à créer des emplois qui s'explique par un effet local négatif.

### **6. Les territoires en difficulté**

Cette catégorie regroupe 6 territoires : le Pays des Paillons dans les Alpes-Maritimes, Provence-Alpes-Agglomération dans les Alpes-de-Haute-Provence et quatre autres au sein du Vaucluse, notamment à proximité d'Avignon. La croissance des effectifs est inférieure à la dynamique nationale et s'explique par

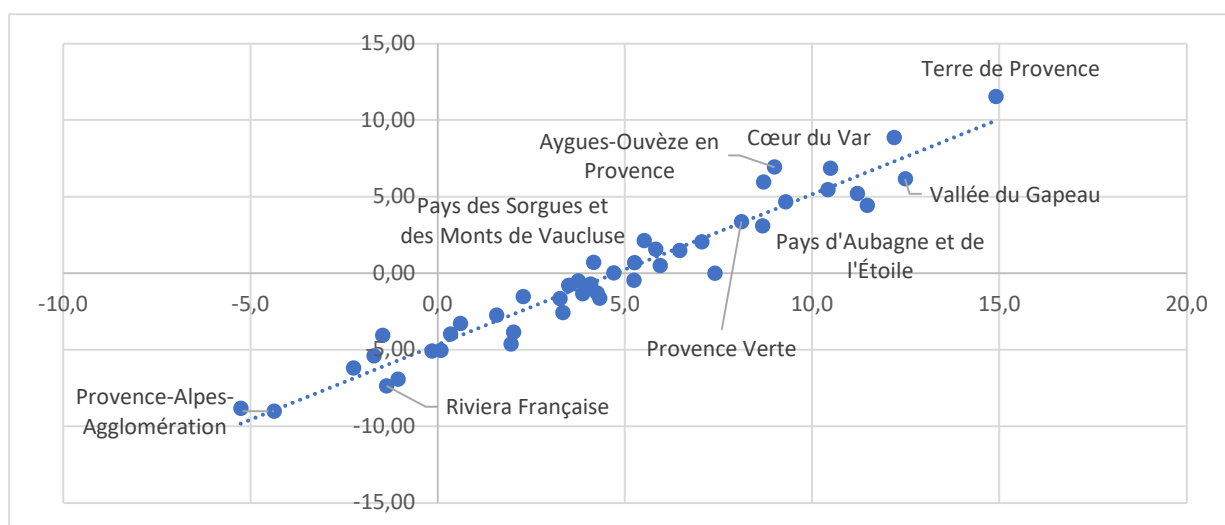
une double trajectoire (structurelle et locale) défavorable. Ces territoires ne bénéficient pas de secteurs d'activité moteurs à l'échelle nationale.

\*\*\*

Ces résultats laissent présager l'existence d'un lien entre une dynamique de création d'emplois et un effet local positif, que nous avons testé statistiquement. Comme le montre le schéma ci-dessous, il existe bien en effet une corrélation positive entre les dynamiques d'emploi et la valeur de l'effet local. Les territoires connaissant les plus fortes dynamiques de création d'emploi sont aussi ceux pour lesquels la valeur de l'effet local y est le plus fort.

Ce résultat coïncide avec d'autres études qui montrent, à l'échelle de la France, le caractère déterminant de cet effet local sur les dynamiques d'emploi. Ainsi selon les chercheurs D. Carré et N. Levratto « depuis une vingtaine d'années, l'effet local a pris le pas sur la dynamique sectorielle. En d'autres termes, la croissance observée, ici de l'emploi, est davantage déterminée par des considérations « locales » que par l'addition des dynamiques sectorielles »<sup>5</sup>.

### Corrélation entre une évolution de l'emploi positive et un effet local positif



Sources : Acoiss-Urssaf. Note : en abscisse = évolution de l'emploi salarié 2013-2018 ; en ordonnée = effet local

Note : Le coefficient de corrélation est de 0,97. La valeur minimale de l'effet local observée s'établit à -9% dans la CA de Provence-Alpes Agglomération et alors que le maximum atteint 11% dans la CA de Terre de Provence. L'examen de la distribution confirme une dispersion autour de la médiane : 30% des zones d'emploi présentent un effet local inférieur à -3.3% alors que 30% présentent un effet local supérieur à 2%.

<sup>5</sup> D. Carré et N. Levratto, « Les déterminants territoriaux de la croissance des entreprises. Une analyse sur les établissements pérennes des zones d'emploi métropolitaines entre 2002 et 2009. », Université de Paris Ouest Nanterre La Défense, mai 2013.



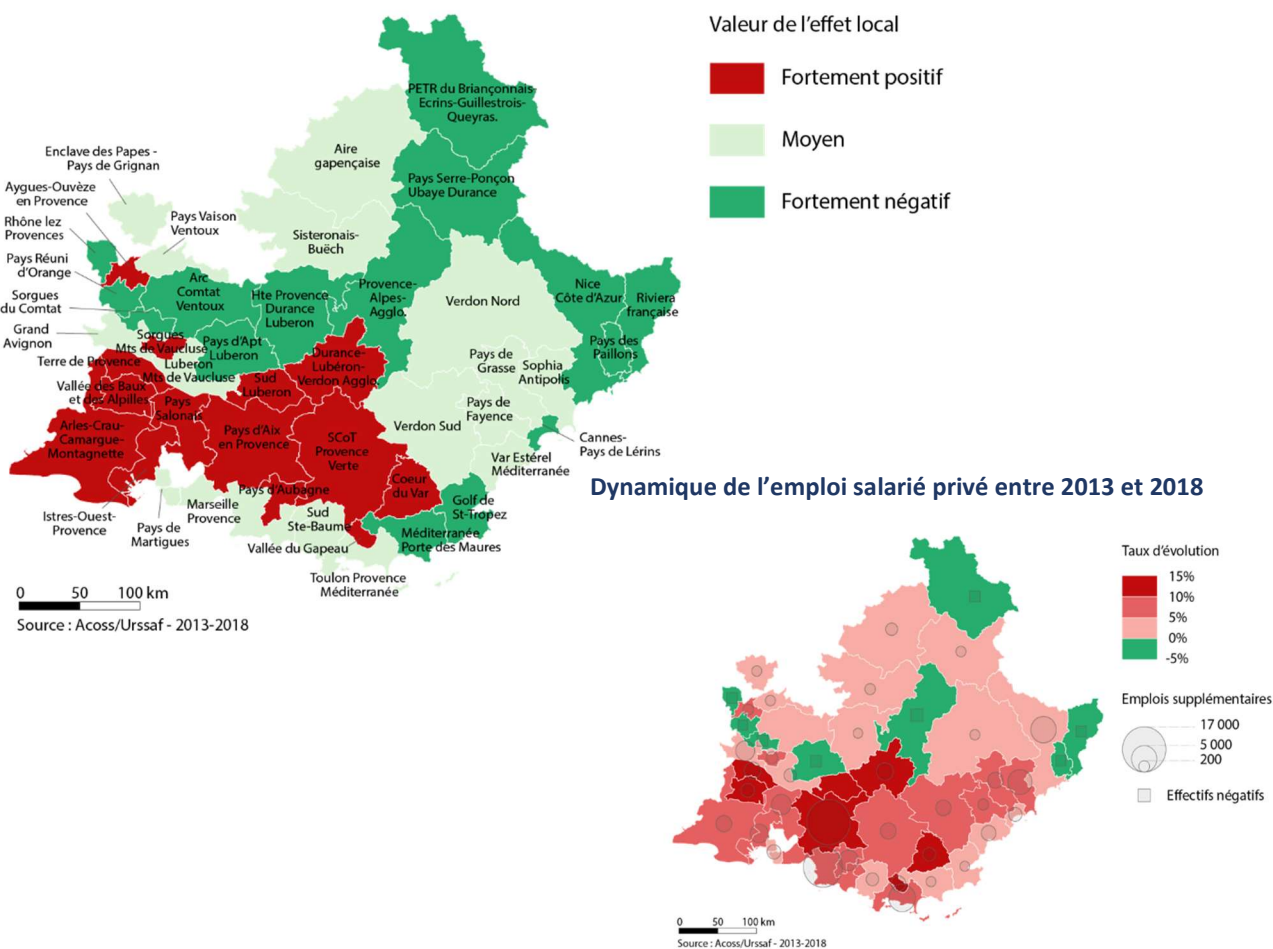
### 3. LES COMPOSANTES D'UN EFFET LOCAL FORT : QUEL RÔLE DES INDICATEURS DÉMOGRAPHIQUES ET ÉCONOMIQUES ?

L'objet de cette partie est de **comprendre les déterminants d'un effet local fort et positif** qui, au terme de l'analyse statistique, apparaît sur 14 territoires infrarégionaux parmi les 45 observés dans cette étude (voir carte ci-dessous).

Pour ce faire, après avoir identifié les secteurs d'activité qui contribuent le plus à cet effet local, la caractérisation de ces territoires grâce à une **sélection d'indicateurs démographiques et économiques** appliqués à l'ensemble de la Région permettra, in fine, d'observer si des profils démographiques et économiques se distinguent. Au travers de ces différents indicateurs, l'enjeu de cette partie sera donc d'identifier des facteurs visibles et "objectivables" associés à un effet local fort, par opposition à ceux qui, statistiquement plus difficiles à cerner, feront, quant à eux, dans la partie suivante (4), l'objet d'une analyse qualitative basée sur des entretiens ciblés.

Sur le plan géographique tout d'abord, (carte ci-dessous), **les territoires qui ont un effet local élevé et positif, et qui sont aussi les territoires qui ont connu les plus fortes dynamiques d'emploi entre 2013 et 2018**, ne sont pas dispersés n'importe où dans la région : ils sont au contraire **très concentrés dans la partie sud-ouest de la région, à la périphérie des métropoles marseillaise et toulonnaise**. L'appartenance ou la proximité de ces territoires, plus ou moins urbains, à ces deux métropoles est une singularité à laquelle il faut rajouter, la présence, qui est souvent liée à cette proximité, d'équipements et de grandes infrastructures.

#### Effet local dans les dynamiques d'emploi calculé à l'échelle des territoires de la Région 2013 et 2018



### 3.1 QUELS SECTEURS D'ACTIVITÉS PARTICIPENT À L'EFFET LOCAL ?

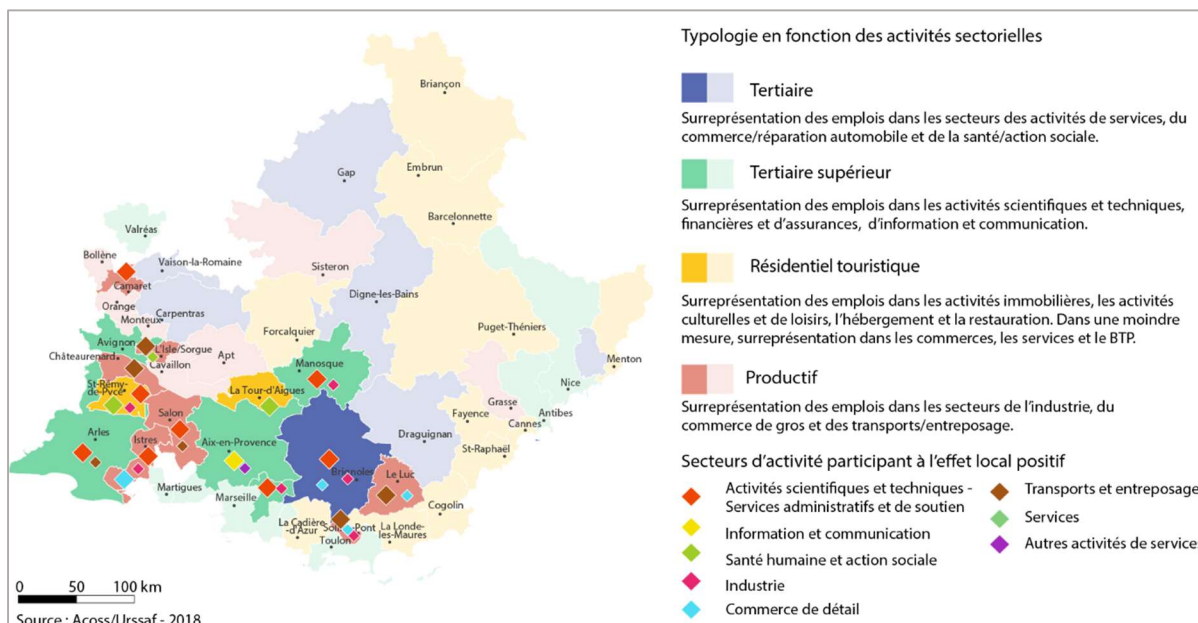
Afin de comprendre les ressorts des effets locaux en Région, il convient d'observer **comment se compose le tissu économique** des 14 territoires aux plus forts effets locaux et **plus spécifiquement la structure sectorielle de leurs emplois**, et d'examiner quels sont les secteurs d'activité qui contribuent le plus aux effets locaux de ces territoires, c'est-à-dire ceux qui ont surperformé par rapport à leur tendance nationale. Cette analyse croisée permettra, à la fois, d'**identifier les secteurs qui concentrent sur les territoires observés la majorité des emplois, et les secteurs qui surperforment localement** (en enregistrant un taux de croissance de l'emploi supérieur à la moyenne nationale).

Cette double dimension est représentée dans la carte ci-dessous :

D'abord, par des aplats de couleur représentant la classification de nos territoires en 4 groupes au regard de leurs caractéristiques structurelles et mettant en avant la surreprésentation des emplois dans certains secteurs d'activité<sup>6</sup> (au moyen d'une analyse statistique dite de classification ascendante hiérarchique). Cette typologie est appliquée à l'échelle de la Région mais la carte met davantage en valeur les 14 territoires où l'effet local mesuré est fortement positif. Au sein de ces derniers, les figurés (◆) illustrent ensuite les secteurs d'activités qui participent le plus aux effets locaux positifs identifiés sur ces territoires.

Par exemple, la Communauté de communes de Cœur du Var (Le Luc) appartient au groupe « Productif », caractérisant une surreprésentation des emplois dans le secteur de l'industrie, du commerce de gros et transport et entreposage. Les dynamiques locales d'emploi se distinguent, quant à elles, par une croissance importante et supérieure à la moyenne nationale dans le secteur du transport et de l'entreposage et celui du commerce de détail.

Les territoires où l'effet local est positif : des activités variées



Sur le plan de la spécialisation sectorielle, les 14 territoires aux effets locaux les plus forts présentent des profils différents puisque 4 grands profils d'activité y sont représentés.

Un premier groupe ressort comme toutefois majoritaire : il s'agit de celui du tertiaire supérieur où les activités scientifiques et techniques, les activités financières et d'assurances et l'information et communication y sont surreprésentées. **Les activités scientifiques et de soutien en particulier jouent territorialement un rôle important.** Elles ont en effet créé plus d'emplois sur certains territoires de la Région qu'elles n'en ont créé en moyenne en France. C'est le cas en particulier de 7 des 14 territoires ayant

<sup>6</sup> Cette typologie a été réalisée sur la base de la répartition des emplois des territoires au sein des différents secteurs d'activité.

un effet local fort, principalement localisés autour des territoires métropolitains (Aix-Marseille Provence et Toulon Provence Méditerranée), parmi lesquels nous pouvons citer Durance-Lubéron-Verdon Agglomération, Istres-Ouest-Provence et Pays d'Aubagne.

Bien qu'il soit relativement peu représenté en Région, le groupe productif (industrie, commerce de gros et transports/entreposage) rassemble la moitié de nos territoires aux effets locaux les plus forts. **Un lien entre la proportion d'emplois dans les secteurs du commerce de gros et des transports/entreposage en particulier et l'effet local mesuré dans les territoires a d'ailleurs pu être mis en évidence : plus la part des emplois dans ces secteurs est élevée, plus l'effet local dans la croissance de l'emploi est important**<sup>7</sup>. Parmi les territoires où l'effet local est fortement positif, ce secteur peut constituer plus de 35% de l'emploi (contre 12,9% à l'échelle régionale), comme nous le verrons en particulier dans les études de cas de la Communauté de communes Cœur du Var et de la Communauté d'agglomération Terre de Provence (Partie 4). S'agissant en particulier du secteur de la logistique, on observe que son taux de croissance de l'emploi a été supérieure à celui enregistré au niveau national, faisant de ce secteur, un secteur fortement pourvoyeur d'emplois dans certains territoires. Le dynamisme régional de ce secteur d'activité est clairement à mettre en lien avec le positionnement géographique, la façade maritime et le solide réseau d'infrastructures de transport et multimodal qui caractérisent la Région - qui se situe au cœur de deux euros-corridors de fret : le corridor n°2 Mer du Nord-Méditerranée (Marseille-Rotterdam) et n°6 Méditerranée (Madrid-Kiev), complété par Marseille-Genève en 2018<sup>8</sup>.

À l'inverse du groupe productif, celui des territoires "**résidentiel-touristique**" qui se caractérise par une surreprésentation des emplois dans les activités présentielle est prédominant dans la Région et **peu souvent associé à un effet local fort**. Statistiquement, une relation négative entre certains secteurs des services et l'effet local (hébergement et restauration, des activités immobilières et des arts/spectacles/activités récréatives) a pu être mise en évidence. Deux territoires font cependant figure d'exception en ce qu'ils se caractérisent par une surreprésentation des emplois dans les activités résidentielles et touristiques et par un fort effet local (Vallée des Baux-Alpilles et Sud-Lubéron). Avec 13,8% de son emploi salarié dans le secteur de l'hébergement et de la restauration, la Vallée des Baux et des Alpilles fera l'objet d'une étude de cas dans la dernière partie.

Enfin, une seule intercommunalité présentant un effet local fort est caractérisée par une surreprésentation de ses emplois dans les activités tertiaires (Provence verte). Ces emplois concernent les activités de commerces, services et santé/action sociale.

Pour finir, on peut constater le cas particulier du secteur du **commerce de détail** qui contribue à l'effet local dans plusieurs types de territoires. On peut faire l'hypothèse que l'effet local discret mais diffusé de ce secteur, dans de nombreux territoires, est étroitement lié à la croissance démographique. En effet, les territoires où l'effet local est porté par le commerce de détail sont principalement périurbains. Un résultat qui confirme le lien, souvent mis en évidence dans les études mais non systématique, entre la croissance démographique et croissance de l'emploi.

## 3.2 DES TERRITOIRES EN CROISSANCE DEMOGRAPHIQUE ET AUX PROFILS ÉCONOMIQUES VARIÉS

### 3.2.1 Du rôle de la croissance démographique...

Dans le but de caractériser les territoires connaissant un effet local fort, il s'agit ici de regarder quels sont leurs profils démographiques et de voir quel niveau d'équipement y est présent. Pour ce faire, 4 indicateurs sont testés : le taux de croissance de la population du territoire, la part de jeunes actifs de 20 à 39 ans, le niveau de diplôme de la population et enfin, le niveau d'équipement du territoire.

---

<sup>7</sup> Le coefficient de corrélation mesuré sur ces deux variables est assez significatif (45,3) pour conclure à un lien positif entre les variables (Annexe 4).

<sup>8</sup> Rapport issu du Partenariat entre la Région les Agences d'urbanisme de Provence-Alpes-Côte d'Azur, « La logistique en région sud Provence-Alpes-Côte d'Azur », janvier 2019. Service de la donnée et des études statistiques, Enquête Transport routier de marchandises.

L'analyse statistique met en lumière une corrélation faible mais significative et positive entre l'effet local et deux indicateurs démographiques : le taux de croissance de la population et le taux de croissance des 20 et 39 ans. En d'autres termes, ces indicateurs sont positivement associés à un effet local fort.

En effet, les territoires aux plus forts effets locaux (cf. carte page suivante) sont des territoires plutôt "jeunes". La population de moins de 20 ans y est plus représentée, tout comme celle des 40-59 ans laissant transparaître des profils de ménage correspondant à des actifs en âge de travailler et au profil plutôt familial. À l'inverse, les plus de 60 ans sont moins présents dans ces territoires qu'ailleurs.

Classe de l'effet local	Structure par âge de la population				Indice de jeunesse	Taux de croissance annuel moyen de la population (2013-2018)
	0-19 ans	20-39 ans	40-59 ans	60 ans et plus		
Négatif	21%	21%	26%	31%	69%	0.2%
Moyen	23%	23%	26%	29%	79%	0.4%
Positif	24%	22%	27%	27%	87%	0.7%
Total	23%	22%	26%	29%	78%	0.4%

Sources : INSEE RP 2012 - 2017

Au-delà de leur structure démographique, ces territoires sont aussi ceux qui ont connu les plus forts gains de population ces dernières années (taux de croissance annuel moyen de la population de +0.7% / an entre 2012 et 2017, un taux supérieur à celui de la Région (0.4%/an)), notamment chez les 20-39 ans. Ces territoires appartenant pour la plupart d'entre eux aux aires d'attraction urbaines de Marseille et de Toulon et à proximité des grandes agglomérations de la Région ont bénéficié d'une attractivité démographique importante pour certains d'entre eux, via notamment leur proximité directe aux grands bassins d'emploi, leur qualité de vie et un accès facilité au logement.

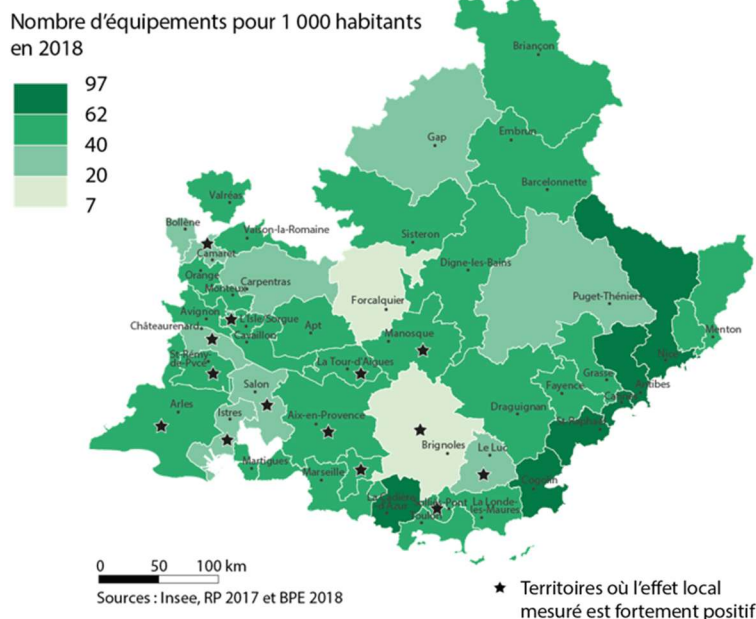
Si la composante démographique émerge ainsi comme un facteur explicatif à un effet local positif, les autres indicateurs démographiques testés n'ont pas permis d'identifier de liens avec cet effet local.

En effet, au-delà de la structure par âge de la population résidente, un regard a été porté sur le niveau de diplôme de la population. L'hétérogénéité des 14 territoires testés au regard de cet indicateur, avec des territoires où la part de diplômés est faible et d'autres qui, au contraire, concentrent les diplômés comme la métropole d'Aix-Marseille Provence, témoigne de l'absence d'un lien fort, ce que confirme d'ailleurs la non-significativité du coefficient de corrélation.<sup>9</sup>

L'observation du niveau d'équipement<sup>10</sup> de nos 14 territoires en fonction de leurs habitants n'a pas non plus permis d'identifier statistiquement cet indicateur comme un facteur favorisant un effet local positif. Des territoires qui n'ont pas d'effet local fort se caractérisent par des concentrations d'équipements équivalentes, voire même supérieures aux territoires présentant de forts effets locaux.

<sup>9</sup> L'indicateur des diplômés a été construit à partir du « Recensement et population » de l'INSEE en 2012 et 2017. L'indice « taux de diplômés » se réfère ici au nombre de diplômés du supérieur long (bac+2) de chaque territoire rapporté à sa population non scolarisée de 15 ans ou plus.

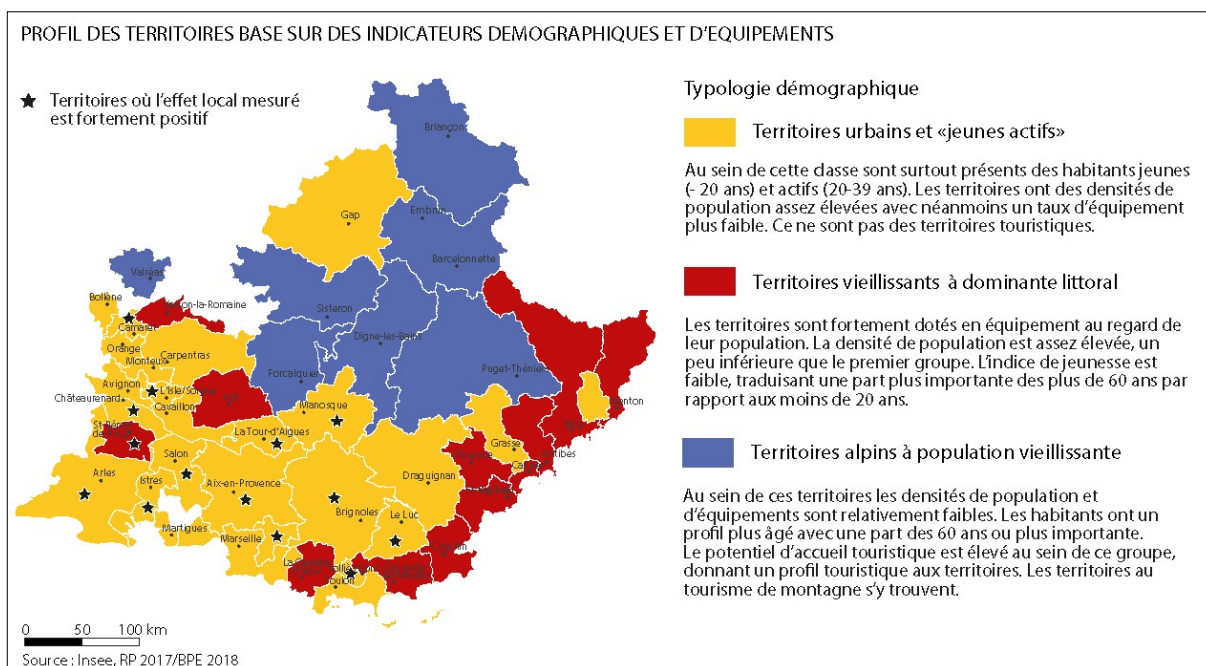
<sup>10</sup> L'indicateur équipement a été construit à partir de la Base Permanente des Équipements (BPE) de l'INSEE qui répertorie un large éventail d'équipement accessibles au public sur l'ensemble de la France. L'indice « taux d'équipement » se réfère ici au nombre d'équipements sur chaque territoire calculé pour 1000 personnes. La (BPE) de l'INSEE se compose de 188 types, 10 d'équipements répartis dans 7 grands domaines : services aux particuliers, commerces, enseignement, santé, transports et déplacements, sports, loisirs et culture et tourisme.



### Quels profils démographiques des territoires en conclure ?

Notre analyse des territoires à partir d'indicateurs démographiques et des niveaux équipement met en avant une corrélation positive entre les dynamiques de population et la valeur de l'effet de local. Néanmoins, pour caractériser au mieux le profil de ces territoires, il a été réalisé une analyse typologique à l'aide d'une classification ascendante hiérarchique afin de pouvoir croiser différents indicateurs démographiques<sup>11</sup> et faire émerger, sur ces composantes démographiques, des groupes au sein desquels les EPCI ont des profils relativement proches. L'analyse répartit les territoires en 3 groupes aussi différents que possibles les uns des autres et dans lesquels les EPCI sont aussi semblables que possible entre eux. Ce type d'analyse n'a pas pour vocation de détailler territoire par territoire les résultats mais plutôt d'identifier des profils démographiques de territoires composant la Région.

### Profils démographiques des territoires de la Région



<sup>11</sup> Indicateurs démographiques retenus pour l'analyse : structure par âge de la population, croissance de la population totale et par tranche d'âge, part des diplômés, taux de fonction touristique, densités de population (sur les espaces artificialisés et sur la superficie totale du territoire), taux d'équipement et diversité des équipements selon les gammes INSEE (proximité, intermédiaire et supérieure).

Les résultats montrent que 13 des 14 territoires ayant un effet local fort se trouvent dans le groupe 1 "territoires urbains et jeunes actifs". Ces territoires se caractérisent par une population relativement jeune au profil familial. Seule la Vallée des Baux et des Alpilles (Saint-Rémy-de-Provence) appartient au groupe "territoires vieillissant à dominante littoral" et fera à ce titre l'objet d'une analyse qualitative complémentaire.

#### **Groupe 1 : Territoires urbains et « jeunes actifs » - 70% de la population régionale**

Au sein de cette classe, la population a un profil plutôt familial avec une surreprésentation des jeunes (- 20 ans) et des jeunes actifs (20-39 ans). À l'inverse, les plus de 60 ans y sont sous-représentés. C'est aussi au sein de ces territoires que le taux de diplômés est le plus important.

En moyenne, la densité de population est élevée. Le taux de fonction touristique (soit le nombre de lits touristiques estimés rapporté à la population résidente) est le plus bas pour cette classe. On retrouve au sein de ce groupe des territoires très urbains (Métropole Aix-Marseille-Provence, Métropole Toulon Provence Méditerranée, Avignon) et périurbains (à proximité des grandes métropoles et agglomérations).

#### **Groupe 2 : Territoires vieillissants, à dominante littorale - 26% de la population régionale**

Ces territoires principalement situés sur le littoral sont fortement dotés en équipements au regard de leur population, notamment d'équipements dits de proximité. La densité de population est assez élevée, même si un peu inférieure à celle du premier groupe. L'indice de jeunesse est faible, traduisant une part plus importante de plus de 60 ans par rapport aux moins de 20 ans. On retrouve au sein de ce groupe des territoires au profil touristique, majoritairement sur le littoral hormis : CC pays d'Apt-Luberon, CC Vaison Ventoux et CC Vallée des Baux et des Alpilles.

#### **Groupe 3 : Territoires alpins à population vieillissante - 4% de la population régionale**

Les territoires du troisième groupe, situés au nord de la Région, se caractérisent par des densités de population et d'équipement relativement faibles. Les habitants ont un profil plus âgé avec une part des 60 ans ou plus importante.

Le potentiel d'accueil touristique est élevé au sein de ce groupe, donnant un profil touristique aux territoires. Il s'agit de tourisme de montagne comme dans le PETR du Briançonnais-Ecrins-Guillevast-Queyras et le SCOT du Pays Serre Ponçon.

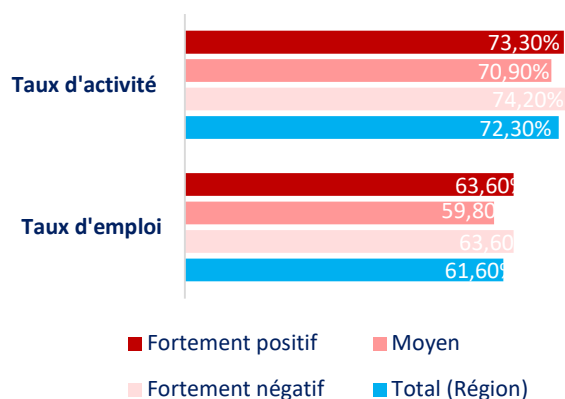
### 3.2.2 ... À l'identification de profils économiques territoriaux non typés

Dans le prolongement de la section précédente qui a cherché à caractériser démographiquement nos territoires d'étude (3.2.1), cette sous-section consiste à **les caractériser économiquement** et à identifier si certains profils économiques se distinguent et favoriseraient un effet local fort dans l'emploi. Pour ce faire, 6 indicateurs "économiques" ont été observés : le taux d'activité, le taux d'emploi, le niveau de concentration de l'emploi, la part des cadres et des professions intellectuelles supérieures, le niveau de vie des ménages et le taux de création d'entreprise.

Contrairement à ce que l'on aurait pu attendre, les taux d'activité et d'emploi<sup>12</sup> des territoires où l'effet local est fortement positif se distinguent assez peu des territoires qui n'ont pas d'effet local. Par ailleurs, au sein même des trois classes constituées en fonction de l'effet local (fortement négatif, moyen et fortement positif), on observe des disparités importantes. Ce résultat s'explique pour l'essentiel par l'hétérogénéité des territoires regroupés sein de chacune de ces classes (classes regroupant des métropoles, des communautés de communes et des communautés d'agglomération). Il apparaît donc difficile d'établir un lien entre ces indicateurs et l'importance des effets locaux mesurés dans les territoires, ce que confirme d'ailleurs la faiblesse des coefficients de corrélation calculés.

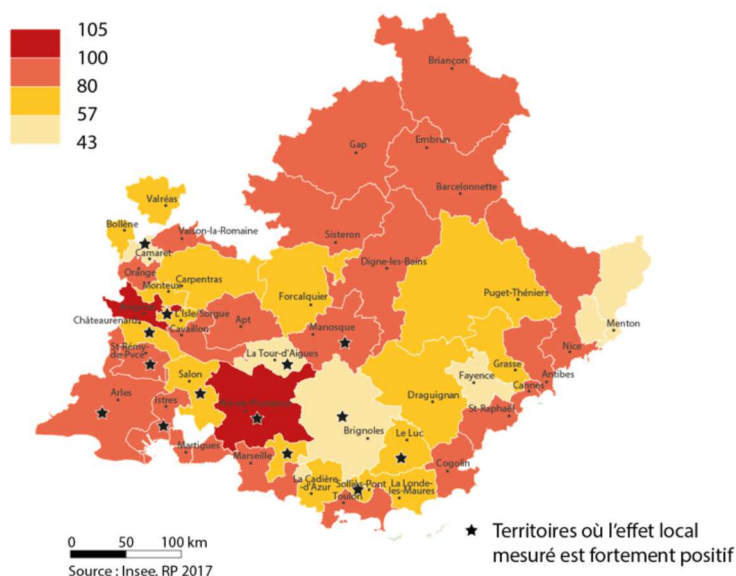
---

<sup>12</sup> Le taux d'activité est le rapport entre le nombre d'actifs (actifs occupés et chômeurs) et la population en âge de travailler. Le taux d'emploi est le rapport entre la population active occupée et la population en âge de travailler.



Pour ce qui concerne la concentration de l'emploi, qui mesure le rapport entre le nombre d'emplois proposés dans un territoire donné et la population active (de 15 à 64 ans) qui y réside<sup>13</sup>, il apparaît que, **parmi les 14 territoires où l'effet local est particulièrement important, le niveau de concentration de l'emploi est lui aussi très variable**, passant de territoires très résidentiels, périurbains (Provence verte, Sud Lubéron ou Aygues-Ouvèze en Provence) à un pôle d'emploi où le nombre d'emplois est plus élevé que le nombre d'actifs y résidant (Pays d'Aix)<sup>14</sup>.

Taux de concentration de l'emploi en 2017

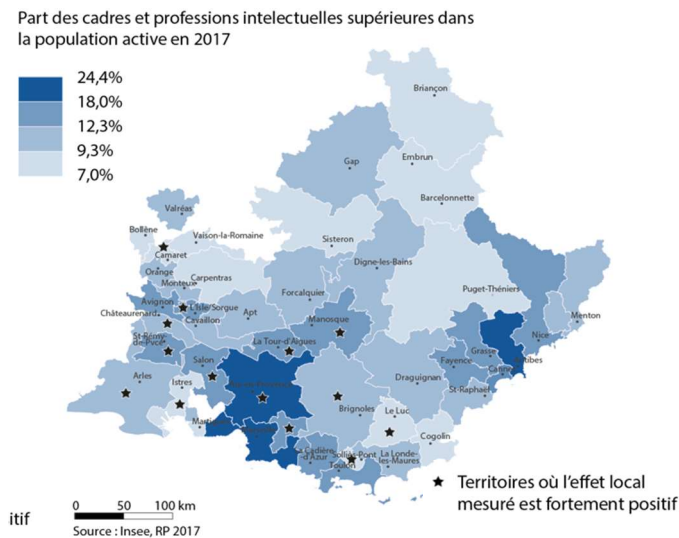


L'analyse du lien sur nos 14 territoires entre **la part des cadres et des professions intellectuelles supérieures** et l'effet local, est, quant à elle, une piste plus fructueuse. Là où les effets locaux sont particulièrement forts, les cadres, les professions intellectuelles supérieures et les professions intermédiaires sont davantage représentés que dans les territoires où l'effet local est moindre, et les employés y sont moins présents. Si ce lien est confirmé par le calcul d'une corrélation faible mais significative, il convient de préciser que les 14 territoires présentent du point de vue de cet indicateur des situations différenciées, certains affichant des taux élevés (comme le Pays d'Aix avec une part de cadres et

<sup>13</sup> Si ce taux est supérieur à 100 alors le nombre d'emplois proposés localement est plus important que le nombre d'actifs qui y résident. Il permet d'apprécier la fonction de pôle d'emploi ou la fonction résidentielle d'un territoire.

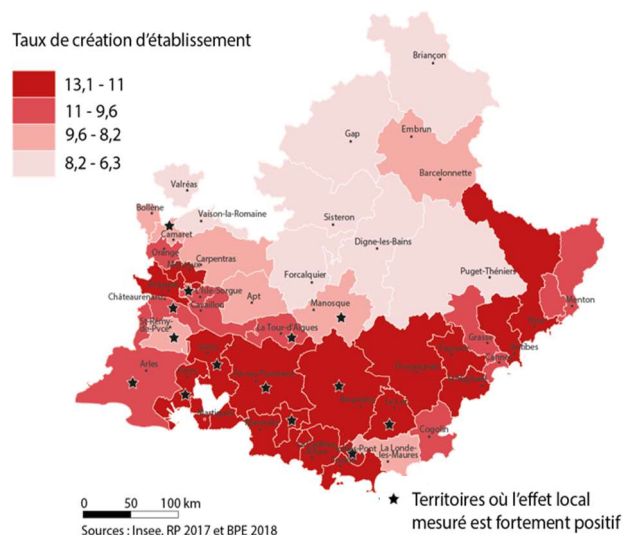
<sup>14</sup> Cette variabilité, d'ailleurs confortée par l'absence de corrélation, n'est pas spécifique à nos 14 territoires aux effets locaux les plus forts mais elle est propre à l'ensemble de la Région où l'on observe des taux de concentration de l'emploi à la fois très faibles (notamment Provence Verte, Sud Lubéron) et très élevés (le Pays d'Aix-en-Provence et la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon). Parmi les territoires aux faibles concentrations de l'emploi, on retrouve des territoires touristiques où la part des retraités est particulièrement forte.

de professions intellectuelles supérieures atteignant jusqu'à 24,4%), quand d'autres (comme Istres-Ouest-Provence ou Cœur du Var) ont une part de cadres plus faible.



À l'image des taux d'emploi, d'activité et de concentration de l'emploi, les revenus de la population s'avèrent être aussi très variables au sein des territoires où l'effet local mesuré est important, ce qui ne plaide pas en faveur d'une liaison entre ces deux variables (cf. Annexe 3 - Carte de la répartition de la population selon le niveau de revenu). Ils s'étendent en effet de 18 670 € dans la Communauté d'agglomération d'Arles-Crau-Camargue-Montagnette à 23 790 € dans la CA Sud Sainte-Baume (à l'Est de la métropole toulonnaise), soit des niveaux de revenus respectivement en dessous et au-dessus du niveau de revenu médian régional (revenu médian régional qui s'établit à 20 800€).

Sur le plan du dynamisme entrepreneurial des territoires mesuré ici par le taux de création d'entreprises<sup>15</sup>, il apparaît que si nos 14 territoires observés présentent, pour la plupart d'entre eux, des taux de création élevés (entre 9,7% et 13,1%), ceux-ci se situent cependant dans la moyenne régionale, excluant cet indicateur du champ des facteurs explicatifs possibles à un effet local élevé<sup>16</sup>.



<sup>15</sup> Le taux de création d'établissements est le rapport du nombre des créations d'établissements d'une année n au stock d'établissements au 31 décembre de l'année n-1. Cet indicateur révèle une certaine dynamique des territoires quand la valeur du taux est élevée, même s'il ne prend en compte les radiations qui ont eu lieu sur la même période.

<sup>16</sup> En région Provence-Alpes-Côte d'Azur, la création d'établissements est assez dynamique avec un taux de création de 11,3% contre 10,7% à l'échelle nationale. En matière de dynamisme entrepreneurial, il apparaît clairement une dichotomie entre le nord et le sud de la Région qui concentre les plus forts taux de création, localisés au sein des métropoles et grandes agglomérations et dans les territoires à proximité directe de ces dernières.

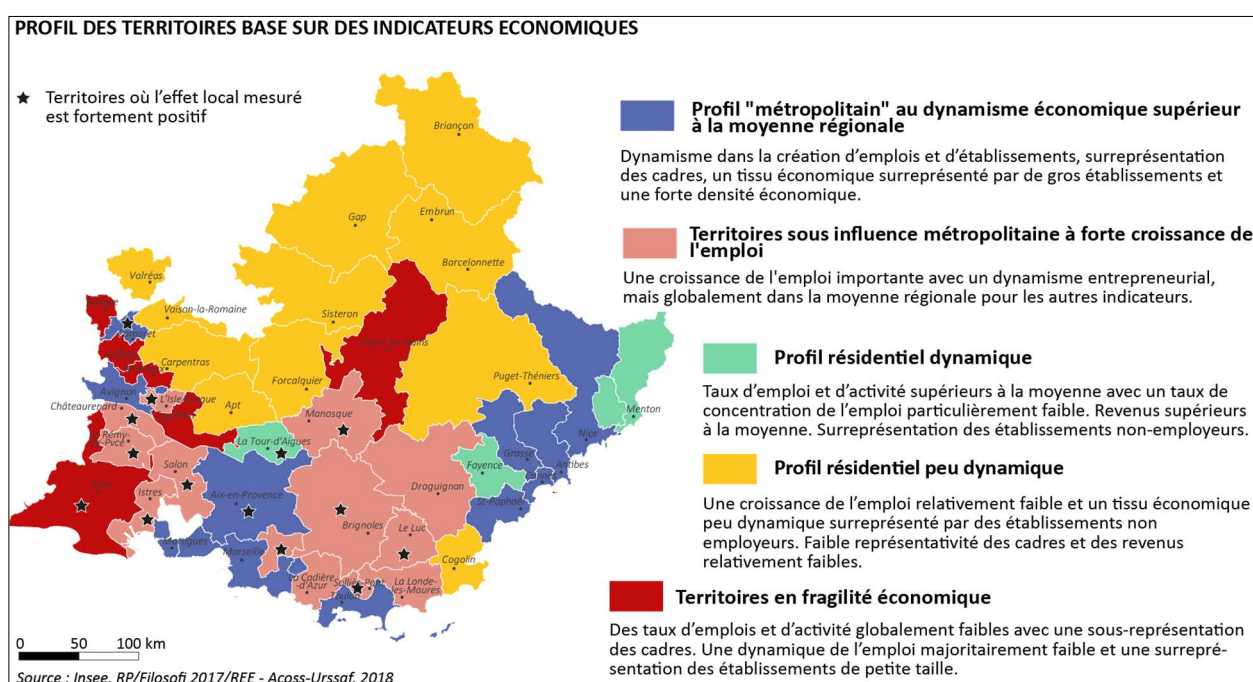


## Quels profils économiques des territoires en conclure ?

Parce que l'analyse des indicateurs économiques classiques, pris un à un, ne suffisent pas pour approcher les causes d'une dynamique d'emploi élevée, une dernière étape a consisté ici à rassembler et à synthétiser l'ensemble des informations réunies au moyen d'une typologie. Cette méthode statistique (dite de classification ascendante hiérarchique)<sup>17</sup> a permis, sur la base des indicateurs économiques vus plus haut et auxquels a été ajouté celui de la taille des établissements, de dresser des profils économiques de territoires et ainsi de rassembler les territoires au sein de différents groupes ayant des caractéristiques communes. Ainsi, cinq groupes de territoires se distinguent : profil métropolitain au dynamisme économique supérieur à la moyenne régionale, territoires sous influence métropolitaine à forte croissance de l'emploi, profil résidentiel dynamique, profil résidentiel peu dynamique et territoires en fragilité économique.

Parmi les 14 territoires où l'effet local est particulièrement fort, un groupe apparaît majoritaire en nombre (il en regroupe 10) : le groupe des "territoires sous influence métropolitaine à forte croissance de l'emploi" qui se caractérise par une croissance de l'emploi importante et un dynamisme entrepreneurial soutenu mais qui reste proche de la moyenne régionale quant aux indicateurs d'activité, d'emploi, de concentration de l'emploi, au profil des actifs et à la structure du tissu économique. Il est intéressant d'observer que les trois territoires restants se retrouvent chacun dans un groupe différent : un dans le groupe des territoires « fragiles » (Arles), un dans le groupe des territoires métropolitain (Aix) et un dans le groupe résidentiel dynamique (Sud-Luberon).

### Profils économiques des territoires de la Région



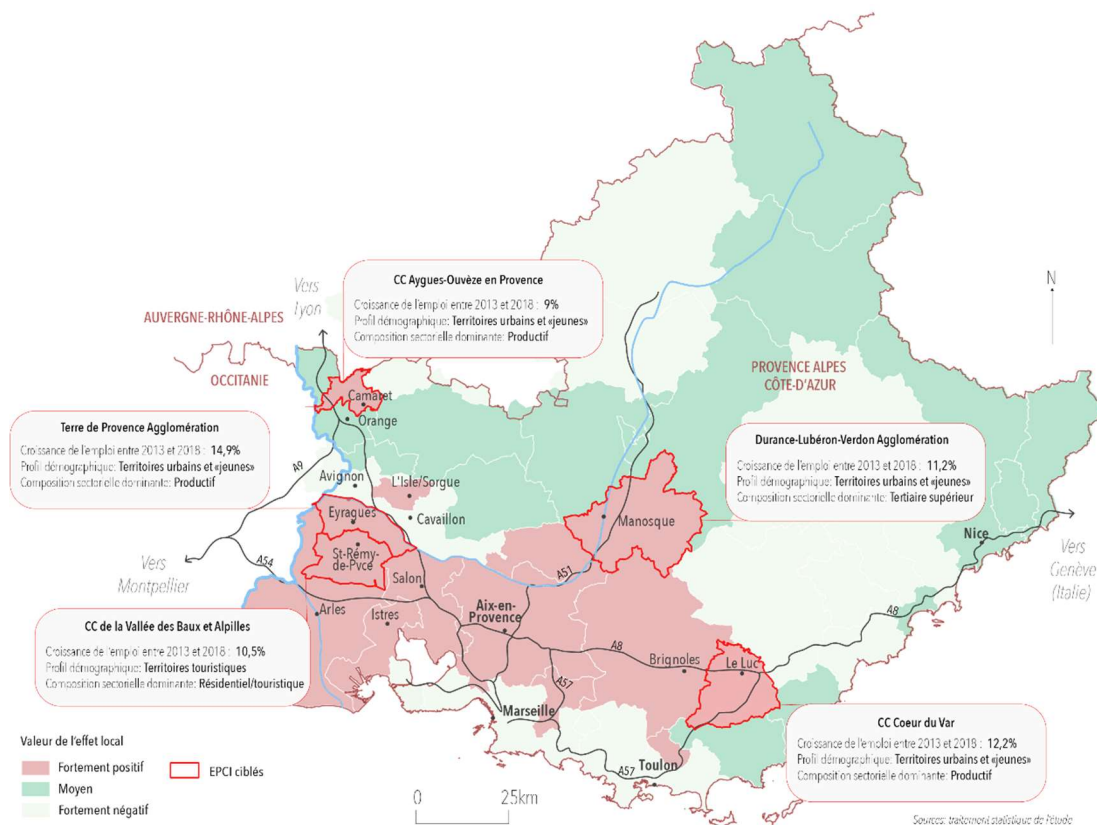
<sup>17</sup> Indicateurs économiques retenus pour l'analyse : taux d'emploi, taux d'activité, taux de concentration de l'emploi, part des cadres parmi les actifs, taux de création d'établissements, répartition des établissements par tranche d'effectifs salariés ( 0 salarié, de 1 à moins de 20 salariés, de 20 à 250 salariés, plus de 250 salariés).

## 4. LA PAROLE AUX ACTEURS

Afin d'approfondir notre compréhension des fondements de l'effet local cette partie est consacrée à **l'identification des facteurs propres à chaque territoire**. Pour se faire, 5 territoires ont été sélectionnés sur la base : de leur fort effet local, de leur forte croissance de l'emploi et parce qu'ils présentent des profils démographiques et économiques variés et résumés dans la carte ci-dessous. Il s'agit de Durance-Lubéron-Verdon Agglomération, Terre de Provence Agglomération, la Communauté de communes de la Vallée des Baux et des Alpilles, la Communauté de communes de Cœur du Var, la Communauté de communes de Aygues-Ouvèze en Provence.

Sur un plan méthodologique, l'approche retenue ici est celle d'entretiens semi-directifs. Sur chacune de ces intercommunalités, compétentes en matière de développement économique<sup>18</sup>, des interviews ont ainsi été menés auprès des acteurs locaux de ces territoires afin de confronter nos résultats statistiques et surtout d'aller plus loin dans la compréhension des dynamiques de ces territoires et dans l'identification des facteurs propres à ceux-ci. Au travers des entretiens menés par chacun des partenaires de cette étude<sup>19</sup>, l'objectif visé a consisté à chercher à **comprendre en quoi le territoire, dans son histoire, ses acteurs, sa "gouvernance", ses ressources endogènes, pouvait être en soi un facteur explicatif à part entière de son développement**.

### L'effet local, un moteur important du développement économique des EPCI



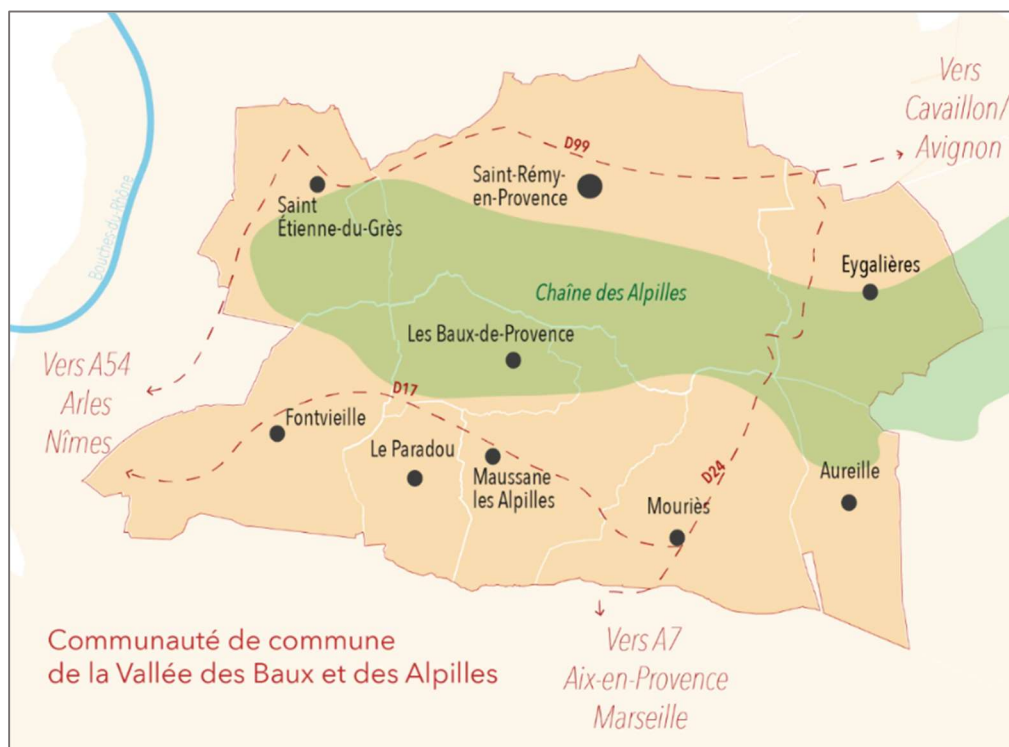
<sup>18</sup> Depuis la loi NOTRe d'août 2015, les intercommunalités ont vu leurs compétences en matière de développement économique renforcées.

<sup>19</sup> Les agences d'urbanisme de la Région (agAM, audat.var, AUPA, AURAV) et le Service *Connaissance territoriale et Information géographique* de la Région (Scotigeo).

## 4.1. LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNE DE LA VALLÉE DES BAUX ET DES ALPILLES : UNE MARQUE TERRITORIALE

La Communauté de communes de la Vallée des Baux-Alpilles (CCVBA) se situe au nord-ouest du département des Bouches-du-Rhône et est traversée d'est en ouest par le massif des Alpilles. Créée en 1995 autour de cinq communes, la CCVBA s'est progressivement étendue et compte aujourd'hui dix communes de tailles très hétérogènes qui rassemblent près de 28 000 habitants<sup>20</sup>.

Appartenant au Pays d'Arles avec les deux communautés d'agglomération que sont Terre de Provence au nord et Arles-Crau-Camargue-Montagnette au sud, la CCVBA est couverte à la fois par le Contrat régional d'équilibre territorial (CRET) et le Pôle métropolitain d'équilibre territoriaux et ruraux (PETR) du Pays d'Arles et elle entièrement intégrée au Parc Naturel Régional des Alpilles.



La Communauté de communes de la Vallée des Baux-Alpilles occupe à plusieurs égards une place singulière parmi les cinq EPCI sélectionnés dans cette étude pour leur forte dynamique d'emploi.

Elle est en effet **la seule intercommunalité à forte croissance de l'emploi à présenter un profil rural et sur le plan économique, un profil essentiellement touristique-résidentiel.**

En lien avec la forte attractivité touristique et résidentielle dont jouit ce territoire, on observe en termes d'emplois une **surreprésentation du secteur de l'hébergement-restauration, des commerces et des services, des activités immobilières mais également du secteur de la construction.** Fait notable, et bien que sa part dans l'emploi total ait fortement diminué ces dernières années sous l'influence d'un mouvement de concentration des exploitations, l'agriculture représente toujours une part importante des emplois : près de 8%, contre moins de 2% des emplois au niveau régional<sup>21</sup>. L'agriculture y est diversifiée (vignes, oliviers, vergers, maraichage, cultures céréalières) et s'appuie sur de nombreux labels (AOP et IGP).

L'analyse statistique menée sur ce territoire a permis de mettre en évidence un fort effet local traduisant une sorte de surperformance de ce territoire à créer des emplois venant largement compenser l'absence

<sup>20</sup> Aureille, les Baux de Provence, Eygalières, Fontvieille, Le Paradou, Mas Blanc des Alpilles, Maussane les Alpilles, Mouriès, Saint-Etienne du Grès, Saint-Rémy de Provence.

<sup>21</sup> Emplois salariés et non-salariés en 2017 selon l'INSEE.

d'activités fortement créatrices d'emplois au niveau national. En d'autres termes, alors que son tissu économique est spécialisé sur des activités relativement peu dynamiques au niveau national, cette intercommunalité a vu son taux d'emploi salarié y croître presque deux fois plus vite que la moyenne régionale et nationale (+10,5% contre +5,6% en région Provence-Alpes-Côte d'Azur et +5,1% en France métropolitaine<sup>22</sup>).

Les entretiens que nous avons pu mener auprès d'acteurs du territoire (CCI du Pays d'Arles, élu et responsable du développement économique de la CCVBA, PETR du Pays d'Arles), ont permis de mettre en évidence un certain nombre de facteurs dont on peut raisonnablement penser qu'ils ont contribué à ce dynamisme économique.

L'existence de ressources propres au territoire couplée à une prise de conscience collective et partagée de la nécessité de prendre appui sur celles-ci émerge tout d'abord comme l'une des combinaisons gagnantes de ce territoire. L'identité forte du territoire et l'ancrage territorial des acteurs semblent aussi avoir favorisé une proximité relationnelle relativement ancienne entre les différents acteurs du territoire. Soulignée par l'ensemble des acteurs que nous avons rencontrés, cette proximité relationnelle a joué en faveur d'une capacité d'action collective et de démarches coopératives à différents niveaux de l'action locale, qu'il s'agisse du développement économique stricto sensu ou plus largement des problématiques d'emplois et de compétences de la main d'œuvre locale.

### S'appuyer sur les ressources locales du territoire pour favoriser le développement économique

Parmi les ressources propres au territoire, figure tout d'abord le territoire lui-même dans sa dimension rurale et paysagère. La CCVBA est en effet un territoire aux caractéristiques rurales et agricoles qui présente une grande richesse paysagère (chaîne de montagnes et de collines, forêts, champs de vigne et d'oliviers, haies de cyprès, canaux, villages provençaux ...). Ces éléments contribuent à l'identité forte de ce territoire et lui confère une « image de marque » très qualitative au niveau national et même international.

Pour l'ensemble des acteurs rencontrés, l'image de ce territoire qu'est « la Provence », que sont « les Alpilles » est un atout incontestable du territoire sur lequel s'appuient de nombreuses activités économiques et qui constitue un facteur de promotion du territoire largement valorisé par les acteurs locaux.

Cette image de marque s'apparente à une sorte de patrimoine immatériel qui se construit depuis des siècles. Rappelons que, dès le XVII<sup>e</sup> siècle, Louis XIII offre la seigneurie des Baux à Hercule Grimaldi, Prince de Monaco. La renommée des paysages continue d'attirer des personnalités, comme Louis Jou peintre, graveur et typographe catalan qui y installe son imprimerie. Ses amis vont animer la vie intellectuelle du village alors que certains entrepreneurs et vigneron comme Eloi Dürrbach permettent une reconnaissance culturelle et touristique de la cité au XX<sup>e</sup> siècle. Son classement parmi « Les Plus Beaux Villages de France » en 1998, et « sites patrimoniaux remarquables » en 2019, suite à la réhabilitation de la cité à l'initiative d'André Malraux, perpétuent l'histoire de la ville.

Le XX<sup>e</sup> favorise particulièrement le développement quasi endogène de certains secteurs d'activités. Parmi ceux-ci, celui du tourisme mais également celui de la construction qui est un secteur très fortement employeur dans cet EPCI comparativement à son poids dans l'emploi régional (12,3% des emplois dans la CCVBA contre 6,9% en région)<sup>23</sup>. L'attractivité touristique et notamment le phénomène des résidences secondaires qui ont très fortement augmenté sur la période récente mais aussi l'attractivité résidentielle de certains villages, cette fois promue par des politiques publiques locales, en sont les principaux facteurs d'explication, auxquels s'ajoutent la contribution de quelques gros établissements spécialisés et tournés pour certains d'entre eux vers l'international (Richel Group, NGE). L'attraction exercée en particulier par les Alpilles auprès d'une population à haut-revenu voire fortunée, et non résidente à l'année, soutient ce secteur et plus précisément, comme cela nous a été indiqué en entretien, « fait vivre » une « niche » de ce secteur connu pour son expertise et son savoir-faire dans le bâti traditionnel et dans l'artisanat d'art. Ce dynamisme du secteur de la construction qui se heurte à des problèmes de pénurie de main d'œuvre (elle-même confrontée à des difficultés de logement importantes face au coût très élevé de l'immobilier sur ce

---

<sup>22</sup> Sur la période 2013-2018.

<sup>23</sup> Emplois salariés et non-salariés en 2017 selon l'INSEE.

territoire) n'est pas sans conséquences sur le plan de l'aménagement du territoire. Il en résulte en effet une urbanisation intensive, un phénomène de grignotage des espaces agricoles et d'altération des paysages.

Considérer les ressources locales comme autant de ressources économiques à valoriser et « d'avantages différenciatifs » sur lesquels asseoir la stratégie d'action a été le parti pris de la stratégie de développement économique définie par la CCVBA dès 2015. Contrairement à la plupart des autres intercommunalités régionales en effet, la Communauté de communes de la Vallée des Baux Alpilles a comme particularité d'avoir formellement élaboré et acté dès 2015 une stratégie de développement économique dont l'objectif principal a résolument été l'emploi selon ses concepteurs<sup>24</sup>.

Fondée sur un diagnostic documenté et portée à l'origine par le volontarisme de relativement peu d'élus locaux dans un contexte de scepticisme, cette stratégie a su recueillir un assentiment plus large de la part des élus locaux au départ peu acculturés au développement économique. Il en résulte que, aux yeux des acteurs rencontrés, cette intercommunalité apparaît plutôt comme un EPCI volontariste et inventif.

Prenant acte du caractère rural et agricole de leur territoire, cette stratégie a cherché à prendre appui sur les atouts du territoire. S'appuyer sur l'histoire agricole du territoire pour relancer la filière de l'amande, pour favoriser le développement qualitatif des savoir-faire agricoles, valoriser qualitativement son potentiel touristique par des actions en faveur de l'artisanat d'art, s'adosser au savoir-faire artisanal dans le bâti pour développer une filière d'écoconstruction, dynamiser les centres de village pour favoriser l'attractivité résidentielle et touristique, figurent parmi les principaux axes retenus.

S'il est difficile de mesurer les retombées en termes d'emplois de ce volontarisme et d'établir un lien direct entre celui-ci et la dynamique d'emploi observée sur ce territoire, ces orientations, mises en œuvre souvent par un travail coopératif avec d'autres acteurs que la seule EPCI comme on le voit ci-après (Chambre de commerce, Chambre d'agriculture, PNR, PETR, syndicat mixte du Pays d'Arles) ont très vraisemblablement contribué positivement à cette dynamique. Il est en effet difficile de ne pas voir dans l'ensemble des actions menées en direction des secteurs de l'agriculture et de l'agroalimentaire (accompagnement des agriculteurs dans leur conversion vers le biologique, soutien à l'agroécologie, appui à la diversification, accompagnement à la transmission d'exploitations, développement des circuits courts), l'une des raisons du maintien de l'emploi agricole.

D'autres axes, plus traditionnels, ont aussi été évoqués par les responsables du développement économique de la CCVBA. Parmi ceux-ci, l'extension de zones d'activités existantes avec comme volonté de proposer de petits lots (autour de 1000 m<sup>2</sup>) a été soulignée comme un facteur important de développement économique en ayant permis l'implantation de nouveaux établissements, principalement dans les domaines de la construction, de l'artisanat et des énergies renouvelables. Cet « effet zone » aurait ainsi permis, selon ses concepteurs, la création d'un « écosystème autour du bâtiment ». La fiscalité enfin a été soulignée, et en particulier la décision par l'EPCI de ne pas augmenter les taux de CFE (contribution foncière des entreprises) ces dix dernières années.

### Travailler « en bonne intelligence » voire en étroite collaboration

Dans la plupart de ces domaines d'intervention, c'est sur le mode du partenariat et de la coopération que des actions ont été mises en œuvre, dépassant ainsi le cadre même de l'intercommunalité. La reconnaissance que « chacun a son rôle à jouer » quand des visions divergentes apparaissent entre des objectifs de développement économique (comme par exemple des projets d'extension de zones d'activités) et d'autres, comme celui de la préservation d'espaces naturels ou agricoles, a également été soulignée par l'une des interviews.

Ces coopérations, d'effectivité et d'ampleur variables selon les domaines d'intervention, prennent appui à la fois sur des regroupements institutionnels (PETR du Pays d'Arles, CRET du Pays d'Arles, PNR des Alpilles et *PNR du Lubéron*) et sur des proximités interpersonnelles généralement préexistantes à ceux-ci. Elles sont d'ampleur variables selon les domaines : si chaque EPCI du Pays d'Arles travaille à son propre développement économique, il y a toutefois « moins de concurrence qu'ailleurs » et « on travaille en bonne intelligence ». Situés au delta du Rhône, « on est obligé de travailler ensemble sinon on perd des établissements au profit de Montpellier ou de Marseille ». En matière de tourisme, d'agriculture ou en ce

---

<sup>24</sup> Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles, 2014, Schéma de développement économique, Diagnostic et Enjeux, page 144

qui concerne l'agroalimentaire, l'effectivité et la qualité de la coopération a été soulignée entre la CCVBA, le PNR, les chambres consulaires, le Pays d'Arles et le PETR.

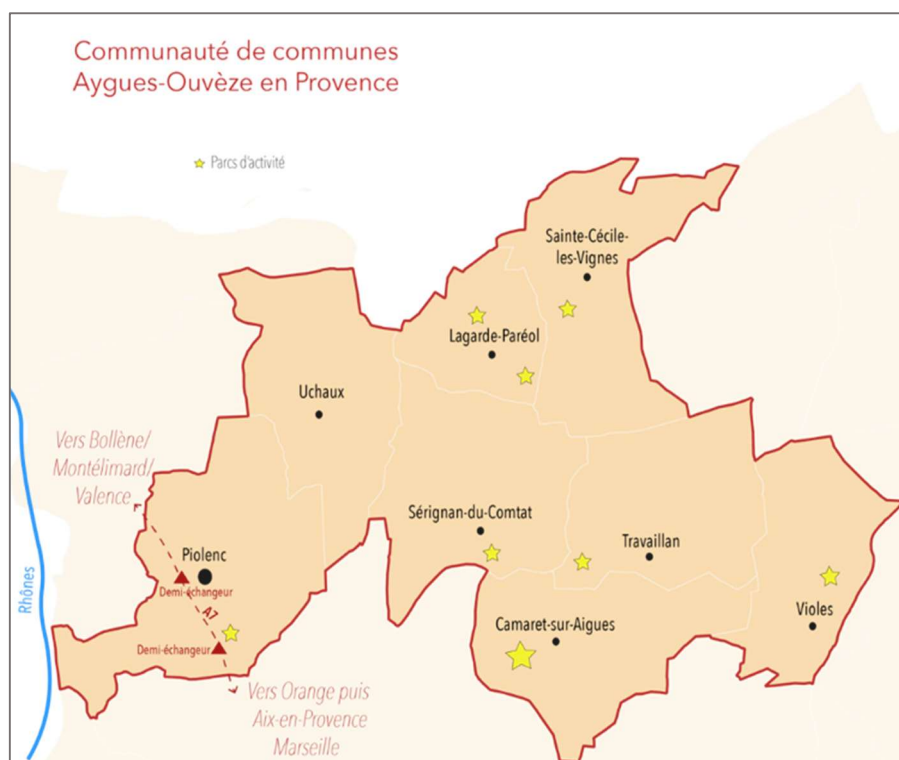
En matière de tourisme en particulier, les acteurs rencontrés témoignent tous d'un dialogue constant et d'une mobilisation collective des différents acteurs (« tout le monde se connaît », « se mettre ensemble, augmente la puissance de feu ») autour de préoccupations communes comme celle de réduire la saisonnalité du tourisme. Un office du tourisme intercommunal a ainsi vu le jour sans parvenir toutefois à fédérer l'ensemble des communes puisque 4 des 10 communes de la CVVBA ont souhaité maintenir le leur. En matière touristique, la stratégie vise surtout à « jouer à fond l'image de marque de la Provence » autour des valeurs de l'authenticité, de la préservation de la nature, de la qualité paysagère ou encore du patrimoine bâti. Le soutien au commerce de proximité, par des animations commerciales, des dispositifs de boutiques à l'essai, pour que « les villages restent en vie » est aussi une préoccupation commune des acteurs locaux et le lieu de coopérations étroites entre ceux-ci et le monde économique (CCI du Pays d'Arles notamment).

À une échelle plus large, celle du Pays d'Arles englobant l'EPCI de la CCVBA mais également les communautés d'agglomération Rhône-Alpilles-Durance et d'Arles-Crau-Camargue-Montagne, un *autre domaine d'intervention publique semble s'illustrer par le niveau de coopération reliant ses principaux acteurs* : il s'agit du champ de l'emploi, de l'insertion et de la formation. « L'absence de concurrence entre acteurs et institutions », la « confiance » et la « complémentarité » seraient même, selon les personnes interviewées, la « force du territoire ». Les principaux acteurs de l'emploi sont sur ce territoire : les CCI et notamment celle du Pays d'Arles qui a été l'une des premières dans la région à avoir été signataire d'un Plan pluriannuel pour l'insertion et l'emploi (PLIE), les Pôles emplois, les missions locales, Cap emploi et les départements. En résulte selon les personnes interviewées, une « imbrication et une complémentarité des mondes de l'économie et de l'emploi » favorable pour satisfaire les besoins locaux des entreprises en compétences mais au-delà, pour travailler à l'employabilité des personnes par des formations et de l'accompagnement. Un exemple particulièrement intéressant a été cité pour illustrer cet « écosystème », celui du prêt de main d'œuvre entre secteurs d'activité et entre entreprises pendant le premier confinement et qui expliquerait notamment la faiblesse du niveau d'activité partielle enregistré dans le Pays d'Arles. Outre le fait que les secteurs de l'agroalimentaire et de la logistique n'aient quasiment pas cessé de fonctionner, des transferts de main d'œuvre du secteur de l'hôtellerie-restauration vers l'agriculture ont en effet été encouragés.

Pour finir, des propos tenus par l'une des personnes interviewées nous semble assez bien résumer ce qui semble au terme des interviews menés être une spécificité de cette EPCI : un « bon terreau avec des ressources locales ancrées depuis longtemps, une volonté d'élus affirmée et volontariste et une ingénierie technique sur le territoire (CCVBA, Parcs, Syndicat mixte du Pays d'Arles, PNR) ».

## 4.2. LA COMMUNAUTE DE COMMUNE D'AYGUES-OUVÈZE EN PROVENCE : UN PERIURBAIN ATTRACTIF

La communauté de communes Aygues-Ouvèze en Provence (CCAOP) est située au nord-est du Vaucluse. Localisée dans la vallée du Rhône, elle est ainsi directement reliée aux grands axes routiers que sont l'A7 et la N7 et à proximité des différents ports aménagés sur le Rhône (Bollène et Mondragon). Elle jouxte les communes d'Orange au Sud et Bollène au Nord. Créée fin 1992, elle est composée de 8 communes<sup>25</sup> rurales et périurbaines, rassemblant près 19 400 habitants, dont la principale, Piolenc, compte près de 5 200 habitants.



Appartenant au SCOT du Bassin de vie d'Avignon, la CCAOP est couverte par le Contrat Régional d'Equilibre Territorial (CRET) Bassin de vie d'Orange.

En lien avec sa localisation, **la CCAOP entretient de fortes connexions avec les territoires voisins, indispensables à son économie.**

La croissance de la population est marquée sur le territoire, comparativement à ses principaux voisins : le taux d'accroissement annuel moyen de la population augmente de +0,8%/an entre 2012 et 2017 alors qu'il est en moyenne de +0,4% en Vaucluse, en Provence-Alpes-Côte d'Azur et en France métropolitaine et de +0,2%/an sur la communauté de communes du Pays Réuni d'Orange.

L'origine de l'accroissement global de la population résulte davantage du solde migratoire que du solde naturel (resp. +0,56%/an vs. +0,26%/an) entre 2012 et 2017. Le phénomène de périurbanisation, accentué par une accessibilité au foncier, ainsi que la proximité immédiate du bassin d'emploi d'Orange explique en partie cet accroissement de population, notamment chez les 45-59 ans dont la part augmente de +1,26%/an entre 2012 et 2017.

L'impact de cet apport démographique se répercute sur le tissu économique local. Près de 4 455 emplois sont recensés sur la CCAOP dont 2 300 salariés privés. Près de 24% des emplois totaux sont liés au secteur industriel (secteur agroalimentaire pour l'essentiel), taux fort puisqu'en Vaucluse, il est de 13% (9% sur Provence-Alpes-Côte d'Azur et 15% en France métropolitaine). Ce secteur industriel est néanmoins aujourd'hui moins porteur de croissance que d'autres. La première partie de cette étude a révélé des spécificités propres à la CCAOP, avec une **surperformance en termes de croissance d'emploi au sein de**

<sup>25</sup> Piolenc, Camaret-sur-Aigues, Sérignan-du-Comtat, Sainte-Cécile-les-Vignes, Uchaux, Viols, Travaillan, Lagarde-Paréol.

**certains secteurs d'activité : les activités scientifiques et techniques - services administratifs et de soutien, l'hébergement et restauration et la construction.** Ces secteurs sont portés par la présence de quelques PME, en lien avec cette situation géographique périurbaine, au cœur du bassin d'emploi d'Orange.

L'ensemble des facteurs d'attractivité du territoire, qui dépassent les seuls secteurs d'activité cités ci-dessus, sont ainsi présentés plus en détail dans cette analyse, qui s'appuie sur le recueil de paroles d'acteurs du territoire, apportant une vision globale mais néanmoins fine de la communauté de communes.

### Un développement historique fortement lié à son environnement géographique

Plusieurs entretiens ont été menés auprès d'acteurs territoriaux (responsable de la CCAOP, CCI du Vaucluse, Vaucluse Provence Attractivité) et ont ainsi permis de mettre en évidence plusieurs facteurs du dynamisme territorial.

Une des principales raisons du développement de ce territoire tient à son contexte géographique :

- Tout d'abord, la proximité immédiate d'Orange, ville d'environ 29 000 habitants : quatre communes de la CCAOP en sont directement frontalières. De plus, la CCAOP est entièrement intégrée dans la zone d'emplois d'Orange, offrant ainsi à ses actifs un vaste bassin d'emplois.
- Ensuite, sa localisation dans la vallée du Rhône avec des axes de communication majeurs, notamment routiers (N7, A7), lui ont permis une connexion aisée au reste de la région, tant pour ses habitants que pour les entreprises de son territoire. L'extension de l'échangeur de Piolenc (passant de quart à demi-échangeur fin 2015) a dynamisé le secteur et notamment le commerce sur Piolenc, tout en délestant le trafic PL du centre-ville. Enfin, d'ici quelques années est prévue l'extension finale en échangeur « complet ».
- Enfin un terroir viticole fort, ancré et reconnu grâce à diverses appellations (AOC Côtes-du-Rhône, Côtes-du-Rhône Villages) et à sa proximité aux autres appellations de renom « Crus Côte du Rhône » (Gigondas, Vacqueyras, Châteauneuf-du-Pape, Beaufort-de-Venise, Cairanne, Rasteau), qui permet le développement entier de la filière viticole, attirant divers corps de métiers (fournisseurs de matériels, coopératives, caves et revendeurs, etc.).

Historiquement, outre la viticulture, l'industrie agro-alimentaire s'est aussi développée sur le territoire. Plusieurs entreprises se sont implantées dans les années 50-70 et ont ainsi joué le rôle de locomotives dans leur domaine. Un écosystème est ainsi à l'œuvre, entraînant l'implantation et le développement d'entreprises dans ce secteur (sous-traitants, clients, transporteurs...). Parmi celles-ci, deux entreprises historiques, implantées à Camaret-sur-Aigues (Le Cabanon et Raynal & Roquelaure) et une installation majeure en 2020, sur cette même commune (Le Comptoir de Mathilde).

Tout d'abord le Cabanon a été créé fin des années 40, à l'initiative des producteurs de tomates locaux qui décident de se regrouper et de créer leur coopérative agricole. Leur objectif était simple : transformer leurs tomates en produits finis pour les consommateurs. Le Cabanon devient alors la principale conserverie de tomates du secteur. Dans les années 1980, la coopérative Le Cabanon devient une société commerciale qui va diversifier sa gamme de produits : conserves de légumes et fruits, sauces chaudes et froides. L'entreprise, qui a compté jusqu'à 300 employés, a subi ces dernières années quelques difficultés et compte environ 50 employés sur site. Ainsi, la localisation à proximité des zones de productions de tomates et l'expédition facilitée grâce à l'autoroute A7 ont été parmi les raisons de l'implantation de ce site.

Puis, installée depuis la fin des années 60, l'usine Buitoni (groupe Nestlé) à Camaret-sur-Aigues, employait 250 salariés environ. Son implantation était directement liée à celle du Cabanon, puisqu'une partie des productions de tomates et autres coulis était directement utilisées par Buitoni (un « tomatoduc » reliait même ces deux usines). En 2003, l'usine a été rachetée par Raynal et Roquelaure. Originellement implantée dans le Sud-Ouest de la France avec deux sites de production, l'entreprise Raynal et Roquelaure a acquis le site de Camaret-sur-Aigues afin d'y localiser sa production de plats italiens, vendus notamment sous la marque Zapetti. Aujourd'hui, le site compte une centaine de salariés.

Il s'agit ici d'un véritable effet d'un écosystème autour de la production des plats cuisinés à base de tomate qui est une des raisons de cette localisation.

Récemment, c'est l'entreprise Le Comptoir de Mathilde qui s'est installée sur le territoire. Implantée depuis sa création en 2007 à Tulette (Drôme), l'entreprise fabrique et distribue des produits d'épicerie fine (chocolat, pâte à tartiner, biscuits...). Sa croissance est telle qu'elle est devenue un leader sur le marché



français et compte un parc de 95 boutiques, majoritairement en franchise. Ainsi pour accompagner sa croissance, elle avait besoin d'une usine plus grande, avec la volonté de rester proche de Tulette. Ainsi à Camaret-sur-Aigues, un local agro-alimentaire était disponible, dans les conditions tarifaires raisonnables. La proximité à l'ancienne usine (15 minutes) a donc été une priorité permettant à l'entreprise de conserver son personnel et la proximité aux accès autoroutiers a été également une condition majeure pour l'entreprise, qui importe une partie de sa marchandise et exporte partout en France et, en Europe plus récemment ses produits finis. L'implantation de cette entreprise va permettre la création d'une soixantaine d'emplois, en plus de ceux transférés depuis Tulette.

### Des secteurs d'activités en lien avec l'accroissement de la population

La localisation périurbaine de la CCAOP, à proximité immédiate d'Orange, a également été bénéfique pour diverses activités, comme notamment les activités de travaux de construction spécialisés.

Ainsi les entreprises de ce secteur se développent, de manière endogène, grâce notamment à la présence de nombreux chantiers de constructions en lien avec la croissance démographique forte. Ces chantiers sont ainsi porteurs de nombreux emplois, notamment sur les activités de terrassiers, maçons, plombiers/chauffagistes, peintres et attirent ainsi les PME (certaines de plus de 50 emplois).

Cette croissance démographique a pu être accompagnée sur le territoire grâce au développement important de zones d'habitat. Le foncier disponible mais également son prix attractif a permis l'accueil de nouvelles familles. Notons également la présence sur Orange de la base aérienne militaire Caritat, dont de nombreuses familles de militaires cherchent à se loger à proximité de la base.

De même, on note un dynamisme commercial important sur le territoire. Le taux d'équipement commercial est assez important sur la CCAOP et sa complétude peut même paraître étonnante pour un territoire de cette taille : on retrouve ainsi des commerces/artisans spécialisés, tels qu'un torrificateur, un fabricant de cosmétique, une librairie ancienne ou encore un fabricant/vendeur de jouets en bois. Le commerce local est donc diversifié et permet de répondre à la demande des habitants, contribuant alors à l'attachement des habitants à leur territoire.

Ainsi, de nombreuses TPE/PME dans le domaine des services, de l'artisanat se développent dans leur environnement local.

### Des coopérations entre acteurs, privés comme publics

La cohésion territoriale semble être forte sur le territoire. Les habitants sont attachés à leur environnement, à leurs villages. Ainsi, plusieurs actions prennent sens sur ce territoire, qu'elles proviennent de la volonté politique/publique ou de la sphère économique privée.

Il existe plusieurs associations d'entrepreneurs/commerçants dynamiques sur le territoire notamment à Sainte-Cécile-les-Vignes et Camaret-sur-Aigues. Fin 2018, s'est également créé un club des entrepreneurs à l'échelle de l'intercommunalité, regroupant une trentaine d'entreprises et appuyé par la CCAOP et la CCI de Vaucluse.

Autre exemple, la création de bons cadeaux en 2020, à utiliser dans les commerces locaux et en partie subventionnés par la CCAOP, a été mise en place en partenariat avec le CCI de Vaucluse, pour favoriser la consommation locale. Cette action a eu un tel succès qu'elle est prolongée en 2021.

La volonté locale de renforcer le secteur agro-alimentaire est affichée et passe notamment par le souhait de créer une nouvelle zone d'activités, sur Piolenc. Celle-ci permettrait l'accueil de nouvelles entreprises mais également d'accompagner le développement endogène des entreprises agro-alimentaires locales. Enfin, sa création serait également accompagnée par la mise en place d'une usine de traitements des déchets verts des entreprises agro-alimentaires.

Autre souhait des acteurs locaux, le développement du tourisme, en lien notamment avec la viticulture mais également avec le Tourisme à Vélo. Depuis quelques années, plusieurs vélo-routes et circuits VTC/VTT ont été créés à travers le territoire et attirent, en plus des touristes, de nombreux services associés : gîtes/chambres d'hôte (dans le haut de gamme récemment), loueur de vélo, réparateurs, restaurants/bars/bistrot, commerces revendant des produits locaux. Le souhait est également de créer une liaison vélo entre la Via Rhône et la Via Venaissia (de Piolenc à Jonquières) et également une Maison

des Vins et Produits du Terroir sur Camaret-sur-Aigues, dont l'ouverture est prévue en 2021 et à laquelle sera adossée un loueur/réparateur de vélo et un bureau « Point Tourisme ».

La CCAOP tire de la taille réduite de son territoire, un véritable atout en termes de réactivité, d'entraide territoriale et de connaissance des besoins et actions à mener. La coopération est ainsi facilitée entre les acteurs du développement territorial. La collaboration entre l'intercommunalité, la chambre de commerce et l'agence de développement économique permet une grande réactivité pour répondre de manière conjointe aux porteurs de projets.

### 4.3. TERRE DE PROVENCE AGGLOMÉRATION : UN CLUSTER AU CROISEMENT DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA LOGISTIQUE

La communauté d'agglomération « Terre de Provence Agglomération » est située au nord du département des Bouches-du-Rhône, entre Alpilles et Luberon, le long de la Durance, en limite du département de Vaucluse et de l'agglomération du Grand Avignon notamment. Composée de 13 communes, elle est une agglomération de petite taille avec près de 59 600 habitants en 2018<sup>26</sup>. Sa ville principale est Châteaurenard qui compte plus de 16 000 habitants.



Source : IGN, SUD foncier éco

Terre de Provence Agglomération fait partie des territoires de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur **les plus dynamiques en termes d'emplois**. Sur la période 2013-2018, son nombre d'emplois salariés privés s'est en effet accru de 14,9% contre 5,6% dans l'ensemble du territoire régional.

Plus que sur tout autre territoire régional, cette croissance de l'emploi dépend de dynamiques propres au territoire (effet local fortement positif) et non de sa simple composition sectorielle (effet structurel négatif). **Les secteurs des transports et entreposage, des activités scientifiques et techniques et du commerce de gros contribuent particulièrement à l'importance de l'effet local mesuré.**

Les entretiens réalisés avec différents acteurs de ce territoire ont permis de mettre en évidence trois composantes majeures de la croissance économique du territoire. D'abord, Terre de Provence Agglomération a, d'une certaine manière, profité de la périurbanisation avignonnaise et de la localisation discutable, du point de vue de l'urbanisme, de deux de ses équipements majeurs (la gare TGV et l'hôpital d'Avignon). L'agglomération a également su identifier et s'appuyer sur des ressources propres : une agriculture, qu'il a fallu renouveler ; et un foncier qu'il a fallu rendre disponible (y compris pour des activités logistiques souvent mal vues des élus). Enfin, les acteurs locaux ont su s'organiser pour saisir les opportunités, voire impulser, une trajectoire qui reste en mouvement.

Une croissance démographique, dans un contexte de périurbanisation, renforcée par des équipements structurants exogènes

<sup>26</sup> Châteaurenard (16 012 habitants), Noves (5 866 hab.), Graveson (4 857 hab.), Eyragues (4 468 hab.), Cabannes (4 443 hab.), Barbentane (4 156 hab.), Rognonas (4 062), Plan d'Orgon (3 465 ha.), Saint-Andiol (3 297 hab.), Orgon (2 892 hab.), Maillane (2 625 hab.), Mollégès (2 608 hab.), Verquières (821 hab.)

Terre de Provence Agglomération a connu une croissance soutenue de sa population : + 1,2 %/an entre 2007 et 2012 et 0,8 %/an entre 2012 et 2017. Cette évolution s'inscrit dans le prolongement d'une croissance constante qui remonte aux années 1970 (+ 1,1 % en moyenne/an depuis 1968). Ce dynamisme peut être mis en relation avec la périurbanisation avignonnaise, dont a bénéficié, sur le plan démographique, Terre de Provence. Un phénomène qui s'est prolongé jusqu'à très récemment.

Comme la plupart des autres EPCI sélectionnés, la croissance démographique est un premier facteur qui a vraisemblablement stimulé la croissance de l'emploi en particulier des emplois de la sphère présenteielle. En effet, entre 2012 et 2017, les emplois présentsiels se sont accrus de + 2,4 % à l'échelle de l'agglomération, contre + 0,7 % dans les Bouches-du-Rhône et des volumes stables en région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Le phénomène a certainement été accentué par l'arrivée d'équipements structurants à proximité immédiate du territoire : la gare TGV et l'hôpital d'Avignon. L'hôpital d'Avignon, initialement situé en centre-ville d'Avignon, a été transféré, durant les années 1980, au sud de la commune. Ainsi, la population de Terre de Provence s'est renforcée par l'arrivée de nombreux professionnels de santé.

La gare TGV d'Avignon a été mise en service en 2001, et est également située à l'extrême sud de la commune, et plus largement de l'agglomération avignonnaise. Cette dernière est accessible en 15 min de voiture depuis Châteaurenard. Elle est, au sein de l'agglomération avignonnaise, localisée dans une impasse sur le plan géographique, isolée du centre-ville et des grands axes de transport (A7). Et finalement, la réalisation de la tranche 1 de la « Liaison Est-Ouest » (LEO)<sup>27</sup>, qui doit contribuer à désenclaver la gare TGV, bénéficie directement à Terre de Provence (et peut-être moins à Avignon, qu'elle contourne). La gare TGV est ainsi un atout certain pour l'économie de Terre de Provence : elle favorise les liens entre les entreprises locales et leurs clients/partenaires même lointains, et, pour l'économie de proximité en particulier, elle permet à des actifs de s'installer sur le territoire tout en travaillant parfois dans des métropoles distantes (Marseille, Lyon, voire Paris – le maire de Graveson a insisté sur cet aspect lors de notre entretien) ; phénomène que la crise sanitaire pourrait amplifier.

### Une capacité à identifier et activer des ressources locales

L'agriculture est historiquement un élément constitutif et une ressource majeure de l'activité économique de Terre de Provence. Elle s'appuie notamment sur le Marché d'Intérêt National de Châteaurenard. Ce dernier, classé MIN en 1963 (installé en 1959) est considéré comme le plus grand marché de producteurs de France, ce qui témoigne de la dynamique agricole qui l'entoure (et qui va d'ailleurs au-delà du territoire de Terre de Provence). La plaquette de présentation proposée par Terre de Provence Agglomération parle quant à elle du « 1er terroir de production bio de France » ([terredeprovence-agglo.com](http://terredeprovence-agglo.com)). Graveson revendique par exemple une production agricole dominée à 80 % par le bio.

Le développement économique de Terre de Provence prend également appui sur un secteur devenu majeur pour ce territoire, et que révèle le poids du commerce de gros dans l'emploi local (16% de l'emploi salarié contre 4,8% à l'échelle régionale) : celui de la logistique, un secteur largement favorisé par la proximité de l'A9 et de l'A7 (qui ouvrent vers l'Italie et l'Espagne au Sud). Cette localisation, soulignée par nos interviews, est en réalité commune à de nombreux territoires de la basse vallée du Rhône. Toutefois, Terre de Provence est un des seuls territoires à avoir transformé cette ressource latente en ressource active, pour développer massivement le secteur de la logistique, en acceptant et en accompagnant le développement de ce type d'activité. Les zones de Sagnon, de la Chaffine ou encore le MIN de Châteaurenard abritent de nombreuses entreprises de logistique, qu'il s'agisse d'entrepôts majeurs ou de sièges sociaux. On citera Biocoop, Mesguen, TRF/Socafna, Charles Martin, Boulanger, Leclerc, Blachère, Bigard, Cittinov, etc. Beaucoup de ces établissements relèvent ou sont en lien direct avec l'industrie agroalimentaire. ID Logistic (leader des prestataires logistiques en France) a quant à elle installée son siège social sur 2 hectares de terrain à Orgon en 2018.

Le MIN témoigne bien de l'association agriculture / logistique qui caractérise le mode de développement du territoire. L'installation, en 2018, de la plateforme Sud-Est de Biocoop (il y en 4 en France) illustre cette

---

<sup>27</sup> Le projet de liaison Est / Ouest d'Avignon, déclaré d'utilité publique le 16 octobre 2003, est une route express d'environ 15 km à 2x2 voies reliant le Vaucluse, les Bouches du Rhône et le Gard, et assurant un contournement sud de l'agglomération d'Avignon. La LEO comprend trois tranches. Aujourd'hui seule la tranche 1 a été réalisée : d'une longueur de 5,2 km, elle correspond à la section centrale située entre l'échangeur de Courtine nord (Avignon) et Rognonas, et inclue la déviation de la RN 570 à Rognonas ; la réalisation de cette section a débuté en 2005 et a été mise en service le 11 octobre 2010.

logique d'interpénétration entre agriculture (production de fruits et légumes frais notamment) et activité logistique qui est, pour sa part, souvent regardée avec méfiance par les élus locaux craignant ses impacts, en termes de trafic routier notamment.

Actuellement, deux axes se dégagent dans la trajectoire de développement agro-logistique de Terre de Provence :

- La grande logistique, tournée vers un développement national (voire international), qui consiste en une activité massive et renvoie à des enjeux quantitatifs ;
- L'agriculture bio et écologique, et les enjeux de labellisation et de terroir qui lui sont associés, qui peuvent être un temps, compatibles avec la grande logistique, mais qui posent la question à terme de sa compatibilité avec un marché national (comment être à la fois local, « écologique » et exporter dans toute la France via le transport routier ?).

Le projet de déplacement du MIN qui sera divisé en une zone logistique (les Iscles), une zone dédiée au Bio (Grands Vignes) et une zone « cœur de MIN » illustre cette double-orientation et les interactions entre les deux activités.

Enfin, à côté de l'agriculture et du positionnement géographique du territoire, une troisième ressource a été activée pour favoriser le développement : le foncier. En matière de développement économique, l'enjeu central est de disposer de foncier immédiatement disponible pour l'implantation d'entreprises et adapté aux besoins. La vingtaine de zones d'activités dont dispose le territoire et les espaces qui ont été mis sur le marché (40 ha pour la zone du Sagnon, anciennement « Zone d'Aménagement Différé », dont encore 11 ha de terrains constructibles disponibles) ont constitué un levier puissant. Les prix des terrains, plus faibles qu'à Avignon ou Marseille, ont favorisé l'implantation d'activités économiques, logistiques et agro-alimentaires notamment. Les personnes interviewées soulignent toutefois que c'est avant tout l'écosystème et le fait d'avoir du foncier disponible (qui peut être recyclé), au-delà des prix, qui participe à l'attractivité économique de l'agglomération. A titre d'exemple, les prix sont estimés entre 50 et 70 €/m<sup>2</sup> de terrain à Terre de Provence, contre 20 à 25 €/m<sup>2</sup> à Tarascon qui peine davantage à implanter de nouvelles entreprises.

Trois projets sont encore en réflexion : à Saint-Andiol, pour 12 à 15 ha fléchés vers de l'agroalimentaire ; à Orgon, où 10 ha seraient dédiés à des sièges sociaux ; et à Barbentane, sur la zone dite de La Gare, pour 10 ha, avec le projet d'un chantier de transport combiné rail-route.

### Une trajectoire en mouvement, plutôt que la quête de l'équilibre territorial

Phénomènes probablement plus difficiles à mesurer, le rôle des acteurs locaux, l'impulsion politique et les logiques de coopération ressortent de nos entretiens comme des éléments structurants expliquant le dynamisme économique de Terre de Provence.

Sans énumérer l'ensemble des actions et dispositifs mis en place, au moins trois éléments peuvent être mis en avant :

- L'impulsion politique, en 2014, du projet de transformation et de déplacement de MIN, par les élus en place ;
- La création et le financement, par l'Agglomération, d'une maison des entrepreneurs (en lien direct avec le service de développement économique de l'EPCI) ;
- Les liens et la coopération entre acteurs de l'emploi et de l'insertion dans une optique d'adéquation entre besoins des entreprises et compétences locales.

Le projet de territoire adopté en 2014 a été l'occasion de poser l'ambition de renforcer le MIN (alors en voie d'obsolescence). Il s'agissait de redévelopper cette infrastructure, centrale mais mal connue, pour en faire un objet de marketing territorial. La communication de Terre de Provence est de fait, aujourd'hui, fondée en grande partie sur la mise en valeur du MIN et les chiffres qui le caractérisent : « 2ème site terre de Provence sur le froid » ; « plus grand marché de producteurs de France » ; etc. Le « MIN de Châteaurenard » a d'ailleurs été rebaptisé « MIN des grands marchés de Provence ». La création de la Société Publique Locale « Grand Marché de Provence » (initiée par Châteaurenard et Noves, en 2019) constitue une des dernières étapes clés d'avancée de ce projet. Toutefois, la non-adhésion, jusqu'à présent (début 2021), d'autres collectivités que Noves et Châteaurenard à la Société Publique Locale (SPL) « Grand Marché de Provence », illustre les tensions et désaccords qui traversent la mise en mouvement du projet. L'ouverture

de la structure (sous la forme de SPL ou une autre) à d'autres partenaires (Agglomération, Département, etc.) constitue un enjeu central et fait l'objet de discussions au moment où nous écrivons ce rapport. Signe que la trajectoire de réalisation du MIN n'est pas encore écrite et fait l'objet de réajustements nécessaires pour emporter l'adhésion.

L'impulsion et la mise en réseau des acteurs est également forte dans le cadre du nouveau MIN, illustrée par l'association « Actium », qui regroupe l'ensemble des métiers de la filière, de la production aux services, en passant par le négoce, la distribution, l'agroalimentaire et la logistique.

Un autre projet, d'une nature et d'une envergure sensiblement différentes de celle du MIN, est également à souligner pour la dimension coopérative qui le sous-tend : la création, en 2014, d'une Maison des entrepreneurs, qui regroupe le service développement économique de l'Agglomération et les principaux acteurs du développement économique local (CMAR, CCI, associations d'accompagnement des entreprises notamment). Il s'agissait alors de créer un service aux entreprises sous forme de guichet unique, et fournissant une offre de formation/information des entrepreneurs, de l'ingénierie, et favorisant la mise en réseau des entrepreneurs.

Les acteurs rencontrés, à une échelle plus large que celle Terre de Provence puisqu'il s'agit du Pays d'Arles, ont souligné également l'importance des coopérations en matière d'emploi, d'insertion et de formation dans leurs actions qui visent à aider les entreprises dans leurs besoins de compétences et à améliorer l'employabilité des personnes via des actions de formation et d'accompagnement. Comme évoqué précédemment, dans l'étude de cas concernant le territoire de la Communauté de communes de la Vallée des Baux-Alpilles qui appartient aussi au Pays d'Arles, la complémentarité entre les différents acteurs, leurs échanges nombreux et leur réactivité, facilités par une certaine proximité, ont été identifiés en la matière comme une « force du territoire ». Aussi, le lycée de Châteaurenard devrait prochainement proposer un cursus post-bac relatif aux métiers de la logistique.

Ces démarches de mobilisation des acteurs ne peuvent pas être considérées comme stables et définitives, elles emportent leur lot d'incertitude et donc de nécessaires ajustements en temps réel. La création d'une commission foncière à l'échelle de l'agglomération, pour évaluer l'opportunité d'une installation d'entreprise et associant des représentants du monde économique est une des dernières illustrations en date de ces démarches, essentielles car porteuses de mobilisation, mais dont l'issue n'est, on l'imagine facilement, pas garantie.

Enfin, les communes ont fortement amélioré leurs infrastructures et équipements (routes, entrées de villes, centres culturels, etc.), notamment depuis le milieu des années 2010, alors que les élus ont pu se sentir à un moment comme « les villages oubliés » des Bouches-du-Rhône, les communes ont bénéficié des aides du Département notamment. Un lycée a ouvert ses portes à la rentrée 2019 à Châteaurenard. Mollégès a reçu le label « capitale provençale de la culture 2020-2021 » décerné par le Département. En 2020, Plan d'Orgon a été classée première au niveau départemental, dans sa strate, au classement « Villes et villages où il fait bon vivre ».

Les personnes interviewées évoquent aussi un renouvellement des populations locales, dont témoigne un marché immobilier assez dynamique, qui permet notamment la réhabilitation de logements anciens. Et certaines communes (telles que Graveson) vont jusqu'à geler leur PLU pour 10 ans dans une logique de malthusianisme foncier, afin de préserver leur caractère villageois.

L'Agglomération souhaite aujourd'hui mettre en avant le tourisme, en lien notamment avec l'immédiate proximité du PNR des Alpilles. Une stratégie de communication et de promotion touristique a été mise en place ; parmi d'autres initiatives, une campagne de publicité télévisuelle et d'affichage dans le métro parisien a été lancée.

Le développement de Terre de Provence semble à présent suivre une sorte de ligne de crête : entre ce qui a fait sa réussite (modèle agro-logistique) et un cadre de vie qui est menacé par cette même réussite. Les personnes rencontrées ont d'ailleurs souligné cette possible contradiction.

Face à des chemins difficiles à concilier, il apparaît que la trajectoire qui se dessinera sera vraisemblablement faite de convictions autant que d'hésitations et de choix plus ou moins partagés. Pour expliquer la dynamique de Terre de Provence, plusieurs facteurs se sont conjugués : une dynamique exogène (la périurbanisation avignonnaise), une histoire agroalimentaire qui a fructifié, et des logiques d'acteurs suffisamment convergentes pour qu'elles profitent au développement économique. Mais les

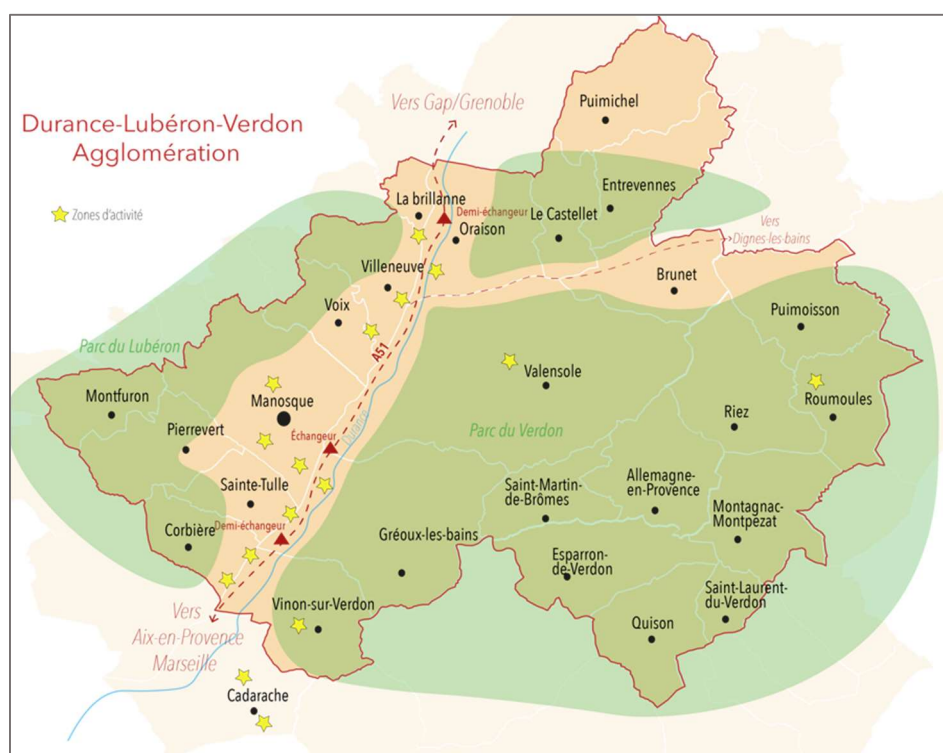
arbitrages sont permanents et le projet du nouveau MIN marque probablement une étape majeure de son évolution.

#### 4.4. DURANCE-LUBERON-VERDON AGGLOMÉRATION : DES INDUSTRIES ANCRÉES DANS LE TERRITOIRE

Durance Luberon Verdon Agglomération (DLVA) a été créée le 1er janvier 2013 et regroupe 25 communes<sup>28</sup> pour plus de 60 000 habitants et 35 000 logements. Elle se situe au cœur d'un système d'échanges routiers et ferrés entre les Alpes et la Méditerranée. Des collines du Luberon au plateau de Valensole en passant par les vallées de la Durance du Verdon et de l'Asse, le territoire offre des paysages et un cadre de vie exceptionnel. Le territoire est assez contrasté et s'organise autour de trois grands espaces :

- Une partie urbaine, avec la ville centre, Manosque, qui compte plus de 20 000 habitants et sept communes de plus de 3 000 habitants localisés quasi exclusivement dans la vallée de la Durance,
- Une partie plus rurale, avec neuf communes de moins de 500 habitants, localisées aux franges de la Communauté d'Agglomération,
- Une partie à vocation touristique affirmée dont Gréoux-les-Bains, spécialisée dans le thermalisme.

L'étude menée sur les déterminants territoriaux du développement économique a révélé des spécificités propres au territoire de DLVA.



**Trois secteurs d'activités ont connu, sur la période d'études, un niveau de développement plus soutenu qu'ailleurs : les activités scientifiques et techniques /services administratifs et de soutien, l'industrie, le transport et l'entreposage.**

Pour mieux comprendre ces spécificités locales, nous avons étudié plus en détail les activités qui concourraient à ce haut niveau de développement et rencontré des acteurs clés du territoire qui, par la connaissance fine de leur tissu économique et des dynamiques à l'œuvre, nous ont apporté un éclairage plus sensible sur les raisons de ces succès.

Bien souvent, les explications sont à rechercher à la croisée des chemins, entre nature de l'activité et terreau porteur.

<sup>28</sup> Allemagne-en-Provence, La Brillanne, Brunet, Le Castellet, Corbières-en-Provence, Entrevennes, Esparron-de-Verdon, Gréoux-les-Bains, Manosque, Montagnac-Montpezat, Montfuron, Oraison, Pierrevert, Puimichel, Puimoisson, Quinson, Riez, Roumoules, Saint-Laurent-du-Verdon, Saint-Martin-de-Brômes, Sainte-Tulle, Valensole, Villeneuve, Voix, Vinon-sur-Verdon.



Sur la nature des activités, DLVA accueille de grandes entreprises dynamiques, dans la cosmétique ou l'agroalimentaire par exemple, qui ont été des secteurs porteurs. Leur ancrage au territoire relève lui de causes diverses qui peuvent être l'offre foncière locale, l'accessibilité, l'attachement du dirigeant au lieu, l'image de la Provence...

Ce sont ces facteurs d'attractivité, propres au territoire et qui dépassent les seuls secteurs d'activité mis en avant dans cette étude qu'il est intéressant de présenter plus en détail. Les acteurs que nous avons pu rencontrer ont une vision convergente de ces atouts.

### Des entreprises emblématiques positionnées sur des secteurs en développement

Activités scientifiques et techniques : 1 500 emplois supplémentaires en 5 ans (2013 – 2018)

L'évolution forte qu'a connu le secteur tient au développement d'une activité en particulier, le travail temporaire avec la présence à Manosque du siège de l'entreprise PROMAN. PROMAN est le quatrième acteur européen du travail temporaire, l'entreprise compte 400 agences en France et a développé son activité à l'international avec une présence dans 13 pays du monde.

C'est le développement de cette entreprise en particulier qui explique la croissance de l'emploi constatée dans les services. L'entreprise a été créée en 1990 à Manosque (Professionnels de Manosque) et y a conservé son siège. L'attachement de ses créateurs au territoire est mis en avant par les acteurs que nous avons rencontrés. Au-delà des retombées directes pour DLVA, cet attachement se traduit aussi par une implication des dirigeants dans la promotion du territoire, un point sur lequel nous reviendrons.

### Agroalimentaire et Cosmétique : deux secteurs industriels fortement présents et en croissance.

L'industrie compte un peu moins de 2000 emplois sur le territoire. Sur ces 2 000 emplois, 1 000 relèvent de l'industrie chimique et 500 des industries agroalimentaires.

Quelques entreprises phare concentrent ces emplois. Dans la cosmétique, l'Occitane est l'entreprise emblématique du territoire à côté d'autres fleurons comme La Savonnerie de Haute Provence à Villeneuve. Là encore, il s'agit d'entreprises créées localement, de part la présence historique d'activités de plantes à parfum aromatiques et médicinales, et attachées à leur territoire. Le rôle d'ambassadeur de leurs dirigeants, déjà évoqué pour l'entreprise PROMAN est aussi mis en avant par les acteurs que nous avons rencontrés.

A la différence de PROMAN, cet ancrage est aussi lié à l'image et aux cultures de la Provence. La présence du pôle de compétitivité senteurs saveurs est un atout pour valoriser ce type d'activités. L'essaimage a joué dans ce secteur, le créateur de la Savonnerie de Haute Provence étant un ancien collaborateur de l'Occitane.

Dans l'industrie agroalimentaire, l'histoire joue aussi son rôle. La Pizza de Manosque, entreprise dynamique, a été créée localement. D'autres acteurs d'importance interviennent dans le secteur mais les raisons de ces implantations tiennent plus à d'autres avantages du territoire comme l'existence d'une offre foncière attractive et d'une bonne connexion aux axes de transport.

Le troisième secteur à la croissance marquée est celui du transport. Les volumes d'emploi sont plus faibles que dans les secteurs déjà évoqués (700 emplois au total) et ce dynamisme tient surtout à l'offre foncière et l'accessibilité des espaces économiques qui s'égrènent le long de l'axe A51.

Au-delà de ces spécialisations économiques qui expliquent en partie les dynamiques particulières observées sur DLVA, les entretiens que nous avons menés auprès d'acteurs du développement économique permettent d'identifier certaines forces du territoire qui concourent à son attractivité.

### La genèse d'une identité économique, industrielle

Au début des années 60, l'implantation du Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (CEA) de Cadarache a eu un impact fort sur Manosque et sa région. La population manosquine a doublé en quinze ans et cette croissance démographique a aussi concerné les communes alentours. Cette croissance démographique s'est assortie d'un développement économique important. A la différence du projet Iter, l'implantation du CEA relevait d'une politique nationale et a permis le développement économique local.

Des entreprises sous-traitantes du CEA se sont implantées dans un large périmètre autour de Saint Paul les Durance et le chantier lui-même a amené le développement d'un tissu d'entreprises du BTP.

Cette base économique ancienne s'est développée depuis et constitue toujours aujourd'hui un socle économique structurant. C'est l'un des points clef qui explique le développement endogène du territoire, avec notamment des transmissions d'entreprises familiales qui se sont faites dans de bonnes conditions et ont assuré une part du développement postérieur à cette implantation.

Après cette première évolution forte de l'économie locale, le développement a été plutôt résidentiel pendant une vingtaine d'années jusqu'à l'arrivée de l'autoroute A51 qui a été un second moment clef du développement local grâce à l'amélioration de l'accessibilité du territoire et de sa connexion à la métropole Aix Marseille Provence. Cette arrivée s'est accompagnée de la création des premières zones d'activités ce qui s'est traduit par une seconde phase de développement à la fois économique et résidentiel.

### L'arrivée d'Iter et de nouveaux équipements structurants

L'implantation du CEA a eu un impact économique beaucoup plus important que celui généré par l'arrivée du projet Iter. De manière très schématique, nombre de sous-traitants du CEA étaient déjà implantés sur le territoire, ce qui a bénéficié au projet ITER. Ils ont pu accéder à certains marchés en mobilisant leurs équipes locales ou plus lointaines mais cela ne s'est pas traduit véritablement par l'accueil de nombreuses entreprises nouvelles. Par ailleurs, Iter est un projet international, très ouvert à la concurrence et les entreprises locales ont eu de difficultés pour répondre à des appels d'offres de grande ampleur. La barrière de la langue a aussi été un écueil dans la captation de ces marchés.

Les retombées les plus positives du projet pour DLVA sont liées à l'implantation de grands équipements, notamment à Manosque. Nouvel hôpital, école internationale et autres équipements structurants participent à une attractivité renouvelée.

### Une localisation attractive

DLVA et plus largement l'ensemble des communes situées le long de l'axe A51, très accessibles, bénéficient aujourd'hui d'un regain d'attractivité lié à une forme de saturation de la métropole Aix Marseille Provence et dans une moindre mesure des métropoles toulonnaise et niçoise.

C'est un territoire de report pour des entreprises ne parvenant plus à se développer dans ces espaces métropolitains. Les raisons évoquées sont, pour les métropoles, l'absence d'une offre foncière adaptée et accessible, la saturation du réseau routier ou encore le coût du logement.

La notion de « qualité de vie » est aussi largement évoquée. Phénomène amplifié par la crise sanitaire, l'attrait des villes moyennes, de la ruralité est aujourd'hui une tendance qui s'affirme et dont les premiers signes sont visibles sur le territoire de DLVA. Cette attractivité est aussi bien résidentielle qu'économique.

Le positionnement géographique de DLVA et plus largement du département des Alpes de Haute Provence ainsi que les évolutions sociétales à l'œuvre expliquent ce regain d'attractivité mais qui bénéficient de façon inégale à l'ensemble du territoire. Les acteurs rencontrés constatent aujourd'hui qu'à leur tour, les territoires au Nord de DLVA et sur l'axe A51 bénéficient largement de ce desserrement métropolitain. L'offre foncière tend à se tarir sur DLVA et de nouvelles zones très attractives, dans la diversité de leur offre et le prix du foncier prennent le relais de ce développement. C'est notamment le cas de la zone de La Cassine à Peyruis qui propose une offre foncière massive (90 hectares dont 50 directement aménageables), à des prix bien en deçà de ce que l'on observe sur DLVA et encore plus dans la métropole AMP. Ce sont ces espaces qui captent aujourd'hui de grands projets industriels qui nécessitent un foncier important (industrie automobile, agroalimentaire...).

### Une identité forte

L'ancrage des entreprises au territoire apparaît comme un vecteur de développement très fort.

L'une des spécificités locales est d'accueillir de grandes PME créées localement, des entreprises familiales qui ont été transmises de génération en génération et œuvrent pour le développement local. Parallèlement à ce phénomène de transmission d'entreprises, l'essaimage apparaît comme un vecteur fort de développement local. L'exemple le plus emblématique déjà évoqué est celui qui lie La Savonnerie de Haute

Provence à l'Occitane. D'autres groupes locaux s'inscrivent également dans cette ligne à l'image de la Société Barras Provence, entreprise historique du territoire intervenant notamment dans le nucléaire et d'où sont issus plusieurs porteurs de projets.

Cet aspect identitaire, cet attachement au territoire apparaissent véritablement comme des facteurs explicatifs majeurs dans l'attractivité du territoire. Certains des acteurs rencontrés parlent d'une « union sacrée ».

Il a été souligné à de multiples reprises que les dirigeants des grandes entreprises locales étaient les meilleurs ambassadeurs du territoire. Une entreprise comme l'Occitane s'appuie très fortement sur l'image de la Provence pour affirmer son identité. La marque commerciale est d'ailleurs « l'Occitane en Provence ». Une entreprise de cette dimension porte cette image valorisante, accueille localement sa clientèle internationale et assure une forme de marketing du territoire.

Ce marketing territorial informel perdure, mais s'institutionnalise également. Une initiative mise en place par l'agence de développement des Alpes de Haute Provence est la création d'un réseau de « supporters », ces supporters étant les entrepreneurs du territoire. Leur implication formelle passe par exemple par la réalisation de vidéos promotionnelles, diffusées sur le site de l'agence de développement. Ils sont de véritables « apporteurs d'affaires » pour le territoire.

Le rôle des coopérations institutionnelles : la mise en place d'une « task force » locale et d'une stratégie de développement économique

"L'agilité" du territoire est présentée comme un élément central dans l'attractivité de DLVA et plus largement des Alpes de Haute Provence. Cela tient à sa taille, bien plus réduite que celle des métropoles environnantes, qui se traduit par une coopération facilitée entre acteurs du développement territorial. La coopération entre l'intercommunalité, la chambre de commerce, l'agence de développement et la maison de la région est rodée et permet une grande réactivité pour répondre de manière conjointe aux porteurs de projets. Cette réactivité prend diverses formes, d'un accompagnement dans la recherche de foncier ou d'immobilier adapté à des relais d'informations rapides et clairs sur les aides mobilisables par les entreprises. Dans le cadre du plan de relance mis en place par l'Etat, les projets émanant d'entreprises des Alpes de Haute Provence ont été particulièrement nombreux. Cette réussite tient à la connaissance mutuelle des acteurs. L'intercommunalité a joué un rôle moteur dans l'information des entreprises et dans le suivi des dossiers qui ont, pour la plupart d'entre eux, eu un aboutissement positif avec des retombées économiques directes et indirectes très importantes pour le territoire.

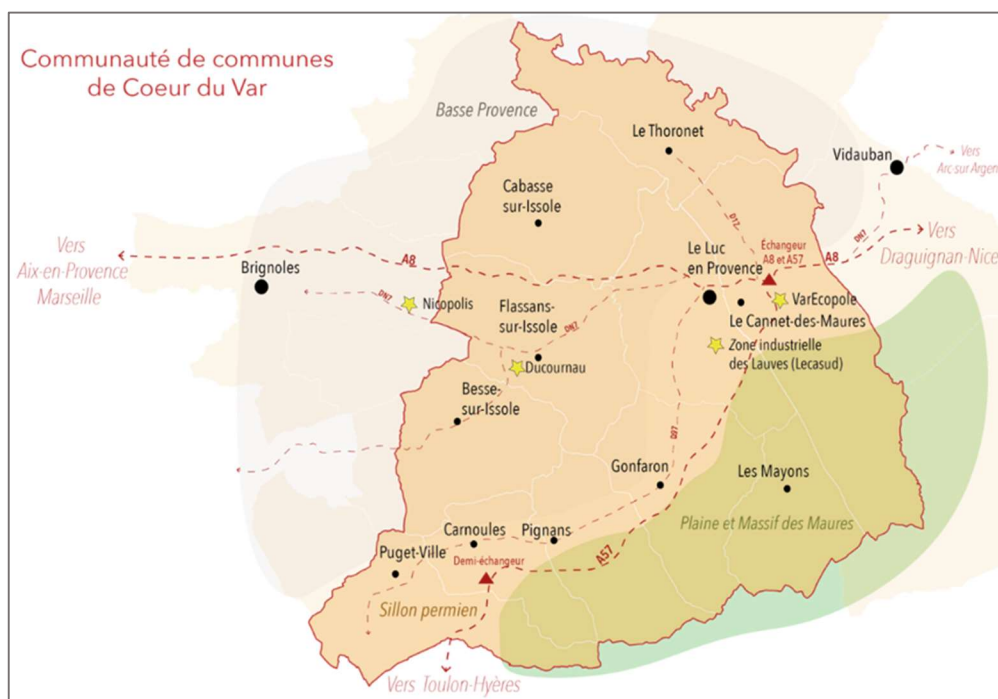
Au cours des dix dernières années, le territoire a ouvert de nombreuses zones d'activités à Manosque, Sainte Tulle, Valensole, Volx, Villeneuve... Ces zones se sont bien commercialisées, en réponse aux besoins des entreprises locales (parcours résidentiel des entreprises) et au desserrement des métropoles régionales et notamment de la métropole AMP.

Ce développement économique s'est accompagné d'un développement résidentiel de ces communes. Rançon du succès, la rareté foncière devient aujourd'hui un problème et limite les capacités d'accueil du territoire. Pour autant, à l'initiative de l'agence de développement, un recensement exhaustif de l'offre foncière et immobilière a été entrepris depuis 2017-2018, un recensement accessible sur le site internet de l'agence de développement, « Invest in Alpes de Haute Provence ». Il s'est agi de recenser l'ensemble de l'offre, qu'elle soit publique ou privée, foncière ou immobilière, dans le neuf ou l'ancien. Ce travail a été fondamental, le nombre de « produits » en portefeuille est passé de 15 début 2018 à plus de 400 (sur l'ensemble du département). C'est là une forme de coopération entre territoires qui référence l'offre à la bonne échelle pour répondre à la diversité des demandes des porteurs de projets, en maîtrisant le foncier et en favorisant la mobilisation de l'immobilier existant. La fréquentation du site est en hausse constante et participe largement à révéler une offre jusque-là mal connue.

#### 4.5. LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CŒUR DU VAR : VIVRE À LA CROISÉE DES CHEMINS

La Communauté de communes de Cœur du Var (CDV) bénéficie d'une situation centrale, au cœur du département du Var et de la région. Ce territoire de Basse Provence, traversé par le Sillon permien, intègre

à l'ouest trois communes de la vallée de l'Issole et est délimité au Sud par le Massif des Maures. Créée en 2001, la communauté est composée de 11 communes<sup>29</sup> qui rassemblent près de 43 239 habitants (en 2017).



La

population de la Communauté de communes a doublé depuis 30 ans et continue de croître : + 1,3% par an entre 2012 et 2017 contre 0,4% en Provence-Alpes-Côte d'Azur. L'origine de cet accroissement résulte d'un apport de population extérieure au territoire observé (solde migratoire de +1,2% entre 2012 et 2017). Cet apport tire sa source d'un processus de périurbanisation (qui dans ce territoire remonte aux années 80) et qui se caractérise comme souvent par une bonne accessibilité du foncier et une superficie habitable plus importante. La demande des ménages ainsi que la proximité avec d'importants bassins d'emploi explique alors ce mouvement de population. Il s'agit particulièrement des 20-39 ans dont la part diminue à l'échelle de la région (-0.41%) et augmente à CDV de 1,19%. En dehors du pôle Le Luc - Le Cannet, le déficit en emplois des communes par rapport aux nombres d'actifs qui y vivent est un marqueur évident et classique d'une vocation périurbaine essentiellement résidentielle.

Ce développement démographique, qui va de pair avec une croissance forte de l'emploi, notamment présentiel, est étroitement lié à sa localisation, mise en valeur par une très bonne accessibilité. Cœur du Var est traversé par des axes de communications multimodaux (principalement routiers et ferrés) qui structurent le territoire : l'A8 (Espagne/Italie/Vallée du Rhône) et l'A57 (Toulon/Le Cannet des Maures), les routes départementales DN7 (ex nationale 7) et D97, toutes deux anciennes routes nationales. Le territoire bénéficie également de deux gares (Le Luc-Le Cannet et Carnoules) et trois haltes ferroviaires (Gonfaron, Puget-Ville et Pignans). Localisation et axes de transports vont donc entraîner de facto de fortes interactions avec les territoires voisins.

La situation et l'accessibilité de Cœur du Var placent le territoire sous l'influence des métropoles (au cœur des chemins autoroutiers et ferrés reliant Aix, Marseille, Nice et Toulon), des grandes villes et des pôles attractifs varois (Toulon, Draguignan, Brignoles, Fréjus-St Raphaël et le Golfe de Saint Tropez). Elles expliquent la surreprésentation des emplois liés au secteur du transport et de la logistique soulignée plus

<sup>29</sup> Puget-Ville, Carnoules, Pignans, Gonfaron, Les Mayons, Besse-sur-Issole, Flassans-sur-Issole, Cabasse, Le Luc-en-Provence, le Cannet-des-Maures, le Thoronet.

haut dans la présente étude. De nombreuses entreprises, locales et nationales, privilégient ce territoire afin d'installer leurs activités liées aux flux de marchandise<sup>30</sup>.

En dehors de ce moteur localisation / accessibilité, ce territoire est doté d'autres éléments qui contribuent à l'assise économique locale, dans des registres très différents :

- L'École de l'aviation légère de l'armée de Terre (EALAT), accueillie dans la base aérienne du Luc-Le Cannet. Cette base connaît également un usage civil et accueille plus d'un millier d'emplois.
- L'abbaye du Thoronet, une des trois abbayes cisterciennes de Provence avec Sénanque et Silvacane, réceptacle d'un tourisme patrimonial et culturel.

Enfin, tant le paysage que l'économie sont marqués par la présence agricole, essentiellement viticole, dans le sillon permien et sur les collines de l'Issole. Y règnent de grands domaines de Côtes de Provence (développant parfois un œnotourisme de grande renommée comme la Commanderie de Peyrassol) qui cohabitent avec des exploitations plus modestes.

Les interactions avec les autres territoires marquent l'économie de Cœur du Var à différents niveaux (attractivité démographique et économique). Face à ces constats, le SCoT de Cœur du Var approuvé en 2016 donnait les grandes lignes dont les élus se sont dotés pour faire évoluer la donne du développement économique local.

- Renforcement de l'attractivité du territoire à une échelle plus large, en mettant en place une stratégie lisible tournée vers l'avenir dont le socle serait la formation, recherche et développement et qui prendrait corps notamment sur les projets de parcs d'activités intercommunaux
- L'appui sur les filières dynamiques existantes telles que le tourisme, l'artisanat, les énergies renouvelables, l'agriculture et la viticulture

L'ambition était de rattraper le retard en matière de rapport emplois/déficit, ce faisant de sortir d'un profil trop résidentiel périurbain, en confortant les filières présentes mais aussi en développant et en accueillant de nouvelles activités, au travers entre autres d'une politique d'accueil redimensionnée.

L'analyse statistique menée sur ce territoire a permis de mettre en évidence un fort effet local traduisant la capacité des acteurs économiques de ce territoire à créer des emplois malgré l'absence d'activités fortement créatrices d'emplois au niveau national. La communauté de communes a ainsi vu ses effectifs salariés y croître deux fois plus vite que la moyenne régionale et nationale (+12,2% contre +5,6% en région Provence-Alpes-Côte d'Azur et +5,1% en France métropolitaine<sup>31</sup>). **Deux secteurs d'activité ont été particulièrement dynamiques, par rapport aux tendances nationales : le commerce de détail et le transport/entreposage.**

Les entretiens réalisés sur le territoire avec des acteurs clés de Cœur du Var, (Chambre du Commerce et de l'Industrie du Var et la Communauté de Communes) mettent en évidence les acteurs, outils et infrastructures favorisant le dynamisme économique du territoire mais aussi les différents enjeux rencontrés.

### L'impact du développement démographique sur l'économie du territoire

La CC Cœur du Var affiche une croissance démographique importante à l'échelle de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, dont témoigne le dynamisme du secteur du commerce de détail, l'une des principales activités économiques de Cœur du Var. Les entreprises de vente aux particuliers concentrent 66% des entreprises du secteur commercial en général dont plus de 50% correspondent à des enseignes alimentaires.

Ce récent dynamisme commercial est une réponse à la demande d'habitants déjà installés sur le territoire et dont l'offre demeurerait limitée. Depuis quelques années, petites et moyennes enseignes de distribution se multiplient dans les communes de Cœur du Var, notamment le long des axes de communications (très récemment l'Intermarché à Gonfaron et le Lidl à Pignans, tous deux sur la RD97). Ces localisations sur le

---

<sup>30</sup> Les flux générés par ces activités s'ajoutent aux flux de transit « subis », traversant le territoire par les axes autoroutiers (A8 et A57) afin de rejoindre d'autres localités.

<sup>31</sup> Sur la période 2013-2018

long terme peuvent avoir des répercussions négatives, notamment sur : la qualité paysagère ou encore la concurrence/complémentarité avec les cœurs de villages/centres-villes.

Le dynamisme économique de Cœur du Var se base en grande partie sur un développement fort de sa composante présente, qui accompagne le dynamisme démographique élevé de l'intercommunalité. Néanmoins, si quantitativement le territoire connaît un rythme de création d'emplois qui peut sembler suffisant, c'est plutôt en termes qualitatifs que les préoccupations locales se focalisent. En effet, si le territoire affiche un nombre d'équipements de proximité dans la moyenne régionale, il apparaît sous-doté en équipements de gamme intermédiaire et supérieure. Selon les responsables du développement économique et du pôle Aménagement/Mobilité de la Communauté de communes, c'est l'infrastructure éducative qui fait principalement défaut au regard du dynamisme démographique du territoire. En effet, Cœur du Var ne propose que deux collèges publics, sur les communes de Besse-sur-Issole et Le Luc mais aucun lycée. Une partie des collégiens et tous les lycéens doivent quitter leur commune et se rendre dans les territoires voisins<sup>32</sup>, accentuant dès cet âge la dépendance du territoire vis-à-vis de l'extérieur et engendrant des mobilités extraterritoriales.

Un enjeu, souligné dans le SCoT, est de rattraper le déficit d'offre à l'échelle des collèges et d'obtenir l'implantation d'un Lycée. Outre la création d'emplois que cela engendra, elle dotera le territoire d'éléments de centralité et de formations sur place lui manquant cruellement pour l'instant. Les entretiens confirment la mobilisation des responsables économiques locaux, qui soulignent avec justesse que leur territoire présente, depuis quelques années, les caractéristiques et la population nécessaire à l'ouverture d'un lycée sur leur territoire (environ 1000 élèves).

### Des flux générés par le transport de marchandise et logistique

Inséré dans le triangle formé par les villes de Toulon, Draguignan et Brignoles, et à la croisée des chemins entre Toulon, Aix et Nice, Cœur du Var s'est inscrit comme un territoire clé dans le secteur du transport et de la logistique, contribuant majoritairement à une croissance du nombre d'emplois supérieure à celle de moyenne nationale.

Les flux de transport de marchandises s'appuient sur deux principaux axes : l'A8 et l'A57 irriguant ensuite plusieurs routes départementales, le long desquels s'implantent depuis plus de 40 ans des activités logistiques. De plus, la proximité du territoire avec une des plus importantes plateformes de logistique de la Région, Bréguières aux Arcs-sur-Argens, à environ 16km du Luc-Le Cannet (en remontant le sillon permien par la RDN7) ou encore la proximité avec la zone de Nicopolis à Brignoles sont des atouts indéniables pour les entreprises locales, générant ainsi le développement d'un réseau d'entreprises et de sous-traitants de la filière logistique.

### Deux acteurs majeurs, aux parcours différents, permettent de mettre en avant ces dynamiques.

La société familiale Ducournau installée depuis les années 1980 à Flassans-sur-Issole présente un attachement territorial, ses dirigeants sont natifs du territoire. La société de Transport et de Logistique s'est largement développée depuis et aujourd'hui, son rayonnement économique revêt une dimension internationale, grâce aux 4 autres plateformes logistiques installées dans toute la France. Par exemple, celle de Gonesse (département du Val d'Oise) dessert la France Luxembourg, Belgique tandis que le parc de Flassans-sur-Issole reste le siège social de l'entreprise et sa principale plateforme, en assurant des approvisionnements dans toute l'Union Européenne, la Suisse et le Maghreb.

Ensuite, des opportunités foncières et de marchés en développement ont permis l'implantation de bases logistiques d'entreprises nationales. Ainsi, la construction de la centrale d'achat du groupe de grande distribution Leclerc (LECASUD) dans la commune du Luc-en-Provence dans les années 1980 a d'ailleurs conduit à une modification de l'organisation territoriale. En effet, c'est le dynamisme de cette activité qui motive la création en 2008, par la commune, d'une Zone d'activité (ici la Zone d'activité des-Lauves) afin d'accueillir d'autres activités principalement liées à la logistique. Cette zone sera ensuite agrandie en 2016, renforçant la volonté de la commune de dynamiser ce secteur, pilier de l'économie locale.

---

<sup>32</sup> Le Thoronet, est essentiellement tourné vers la commune de Lorgues, alors que les communes du sillon permien s'orientent plutôt vers l'aire toulonnaise. L'essentiel des communes les plus peuplées s'orientent vers Brignoles

## Des zones d'activités localisées le long des voies et à proximité des échangeurs

Les entretiens réalisés mettent en évidence l'atout que représentent les zones d'activités dans la croissance économiques locales. À l'échelle de ce territoire essentiellement périurbain et rural, les zones d'activités, sont entendues comme des espaces ayant vocation à accueillir plusieurs entreprises sur un même lieu. Le développement économique faisant d'ailleurs partie de ses compétences obligatoires, la Communauté de communes peut à ce titre agir en faveur de la création et de la gestion de nouvelles zones d'activités économiques.

Cet instrument de soutien du tissu économique local est particulièrement utilisé par la Communauté de communes de Cœur du Var et ses communes qui comptent onze zones d'activités, situées essentiellement le long des axes principaux et en majorité à proximité de l'échangeur principal Le Luc-Le Cannet. Par exemple, depuis 2011, la zone d'activité des Lauves demeure la principale source d'emplois du territoire, après la base aérienne de l'EALAT, et inclut une diversité d'entreprises souvent liées à la logistique. En plus de Lecasud, y sont également installées les entreprises nationales Armafor (Armature et béton), Transport Joyau (messagerie, fret, express).

Ces espaces peuvent être en concurrence directe avec des zones d'activités hors du territoire, dont certains bénéficient d'une situation de proximité plus favorable par rapport aux aires urbaines voisines. C'est le cas de Nicopolis<sup>33</sup>, le long de la RDN7 entre Brignoles et Flassans ou le parc des Bréguières, l'une des principales plateformes logistiques de la Région, aux Arcs-sur-Argens.

Malgré tout, les entretiens confirment que des réseaux, non structurés, se sont développés au sein de la filière "logistique, entre des entreprises implantées au sein de la CC Cœur du Var et d'autres à proximité du territoire (Nicopolis ou encore les Bréguières). En effet, grâce à l'accessibilité aux grands bassins d'emploi, des zones d'activités se développent, parfois spontanément, en relations à des activités spécifiques. Par exemple, un petit espace d'activités de services s'est constitué autour des activités du circuit du Luc avec l'installation d'une entreprise proposant des stages de pilotage (AGS). A une échelle différente, dans la ville de Carnoules, une zone d'activités située le long de l'axe D97 regroupe une dizaine d'entreprises essentiellement liées au commerce (Intermarché), à la construction (Bonifay SA) et à des services, se développant sur un site à fort enjeu interterritorial. En effet, Carnoules est située à l'entrée sud-ouest du territoire à proximité de l'échangeur de Carnoules et traversé par la ligne de réseau ferré « Marseille Vintimille », principalement utilisée pour les trajets extérieurs au territoire mais qui dessert la ville à une fréquence bien plus élevée que les trois haltes ferroviaires et l'autre gare du territoire.

## Des défis cristallisés dans le projet Varecopole

La majorité des grands pourvoyeurs d'emplois de Cœur du Var procèdent des domaines du transport, de la logistique et du commerce de détail. Une fois de plus, sur un plan plus qualitatif, les entretiens soulignent que ces secteurs d'activités ne permettent pas de retenir ou d'attirer de la main d'œuvre qualifiée, faute d'offre d'emplois requérant leur niveau d'études. Quand en 2012, 26% des actifs de Cœur du Var étaient diplômés du supérieur, à quasi-parité avec la moyenne régionale (27%), cette proportion a diminué localement depuis (23% en 2017) alors qu'elle a nettement progressé en région (30%).

Afin répondre à l'enjeu de la diversification et de la montée en gamme du développement et de la structure économique du territoire, l'intercommunalité mise sur un projet ambitieux de développement d'une nouvelle zone d'activités, Varecopole, l'un des plus importants projets du territoire, situé sur la commune du Cannet des Maures et accompagnée par la région.

Cette zone d'aménagement concerté, opération d'intérêt général à vocation économique, permettra d'aménager et d'équiper des terrains en vue d'accueillir différents types d'entreprises. Certaines liées à de nouveaux secteurs d'activités, d'autres renforçant un tissu économique existant (dans les secteurs de la viticulture, de la silver-économie ou de la petite industrie). Ce futur espace d'activités représente autant

---

<sup>33</sup> A Nicopolis le territoire de la Provence Verte favorise la synergie entre les acteurs dans la mise en valeur de leurs entreprises locales grâce au développement de Cluster afin de préserver l'avantage concurrentiel de leurs produits. Par exemple, comme le Cluster Provence Rosé créé en 2004 fédère les entreprises travaillant en amont (agronomie, produits phytosanitaires, piquets de vignes, engins agricoles) et en aval (œnologie, embouteillage, étiquetage, marketing, logistique) de la filière viti-vinicole afin de maintenir une position de leader des Rosés de Provence.

d'opportunités économiques et démographiques pour le développement durable du territoire, au regard des critères paysagers et environnementaux accordé dans le projet d'aménagement.

Finalement, longtemps territoire de transit et résidentiel, Cœur du Var semble aujourd'hui en transition. La croissance démographique amène de nouveaux enjeux liés à la cohérence territoriale : diversifier les activités économiques et proposer aux jeunes actifs des infrastructures éducatives, des entreprises et des équipements adaptés et attractifs, un objectif dans lequel semble s'inscrire le projet Varecopole.



## EN CONCLUSION

La démarche poursuivie dans cette étude qui a consisté à rechercher, à l'échelle des territoires infrarégionaux de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, des déterminants territoriaux au développement économique local est inédite par son approche méthodologique. En optant pour une méthodologie mixte combinant des éléments quantitatifs et qualitatifs à partir de 5 études de cas (CC Vallée des baux et des Alpilles, CC d'Aygues-Ouvéze en Provence, Terre de Provence Agglomération, Durance-Lubéron-Verdon agglomération, CC de Cœur du Var), cette démarche a permis tout d'abord de mettre en évidence, l'existence « d'effets locaux » ayant positivement contribué à une dynamique d'emploi soutenue dans un certain nombre de territoires de la Région sur la période 2013-2018.

Cette **corrélation positive entre la croissance de l'emploi et l'effet local**, mise en évidence dans la littérature depuis plusieurs années mais jamais à l'échelle de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, est la confirmation de ce que le facteur local, en d'autres termes le territoire, peut-être en-soi le facteur explicatif d'une performance économique locale. Dit autrement, des territoires ayant la même structure sectorielle peuvent ainsi enregistrer des performances sur le front de l'emploi différentes, la preuve que d'autres éléments propres au territoire entrent en jeu.

La démarche que nous avons entreprise de comprendre les fondements à ces effets locaux nous a amenés à rechercher statistiquement les indicateurs démographiques et économiques qui lui étaient liés et qui étaient susceptibles de l'expliquer. De ce point de vue, nos résultats montrent que **les 14 territoires où l'effet local est particulièrement élevé présentent finalement des profils très hétérogènes**.

Dans cette hétérogénéité, **quelques composantes communes ont cependant émergé**. Parmi celles-ci, la **composante démographique**. En effet, l'analyse a conduit à identifier le rôle positif de la croissance démographique dans les dynamiques locales d'emploi et la part que la jeunesse, en particulier des jeunes actifs, occupe sur ces territoires. Tous nos territoires à forte croissance de l'emploi présentent ainsi un profil démographique dynamique avec, la CC Vallée des Baux mise à part, une part de jeunes actifs élevés. La composition de la population active avec **la part des actifs qualifiés** (cadres et professions intellectuelles supérieures) est un des autres indicateurs pour lesquels un lien a pu être mise en évidence avec un effet local élevé. La présence de cadres et des professions intellectuelles supérieures dans un territoire peut être la manifestation de différents phénomènes qui peuvent être cumulatifs et participer d'un "facteur territorial favorisant" : l'accès à une offre d'emploi qualifié, un cadre de vie agréable, des aménités urbaines ou environnementales ou encore une offre de logement adaptée.

Au-delà de ces points communs d'ordre socio-démographique, les caractéristiques de ces territoires, du point de vue des autres indicateurs économiques classiques, ne dessinent **pas de profil économique homogène**. Outre leur performance à créer des emplois dans des proportions très supérieures à la moyenne régionale, ces territoires sont très divers en termes de secteurs d'activité, de taux d'activité, de taux d'emploi, de dynamisme entrepreneurial, ou encore du point de vue de la composition des revenus de leurs ménages. Sur le plan de la composition sectorielle des 14 territoires, si c'est plutôt la diversité qui les caractérise, la **spécialisation sectorielle d'un territoire dans les activités du tertiaire supérieur mais aussi dans les activités productives** (plus spécifiquement dans celles du commerce de gros et du transport et entreposage) émerge toutefois comme un vecteur de soutien à la croissance de l'emploi entre 2013 et 2018 (notamment : Pays d'Aix en Provence, CA Durance-Lubéron-Verdon Agglomération).

Ces premiers résultats tendent à montrer, et cela semble logique, le caractère non homogène de "l'effet local" lui-même. Celui-ci peut apparaître sur des territoires très divers. Ces résultats ont donc été une incitation supplémentaire à rechercher, au travers de 5 études de cas, des fondements moins quantifiables, et plus "invisibles".

L'analyse qualitative menée sur **5 territoires aux profils variés** de la région Provence-Alpes-Côte d'azur (CA Terre de Provence, CA Durance-Lubéron-Verdon Agglomération, CC Cœur du Var, CC d'Aygues-Ouvéze en Provence, et la CC Vallée des Baux et des Alpilles) a permis d'identifier deux types de facteurs : des facteurs que l'on peut considérer comme classiques du développement économique et qui, pour certains d'entre eux, ne sont pas sans soulever, dans une perspective plus large d'aménagement durable du territoire, un certain nombre d'inquiétudes et d'autres, davantage liés aux ressources propres du territoire et au facteur humain, c'est-à-dire aux acteurs, aux relations de coopération à différentes échelles qui peuvent s'y nouer, ou encore à l'histoire et à la culture du territoire.

Des facteurs classiques, que l'on retrouve communément sur tous les territoires étudiés, apparaissent tout d'abord étroitement associés à **cette croissance économique singulière par rapport aux autres territoires infrarégionaux** qui n'enregistrent pas d'effet local. La localisation de ces territoires, proche des grands bassins d'emploi et des principales infrastructures de transport et la disponibilité du foncier, entre autres, sont autant d'atouts ayant favorisé leur croissance démographique et économique. La surperformance de secteurs d'activité dans certains de ces territoires, comme la logistique dans la CC Cœur du Var et la CA Terre de Provence, tirent clairement leur source dans la localisation de ces territoires en bénéficiant d'un maillage autoroutier déterminant (les autoroutes A7, A8 et A9). La disponibilité du foncier est une ressource évoquée à plusieurs reprises par les acteurs locaux, au travers notamment des zones d'activités, censée répondre aux besoins d'implantation d'entreprises locales ou nationales.

Ces facteurs sont très liés au processus de périurbanisation des métropoles et grandes agglomérations qui, dans la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, est le lieu privilégié de la création d'emploi depuis quelques années, preuve qu'une partie de ces territoires deviennent relativement moins résidentiels. Si ce constat factuel n'est pas toujours la résultante d'une politique délibérée, il est pourtant synonyme, sur le plan de l'aménagement du territoire, d'étalement urbain, de consommation d'espace excessive au détriment des espaces naturels, agricoles et forestiers et va à rebours de la volonté de la Région de renforcer au contraire les centralités à l'échelle régionale. Ce constat qui n'est pas spécifique à notre Région témoigne des enjeux qu'il y a rapprocher les logiques du développement économique de celles de l'aménagement du territoire. La mise en œuvre et le développement de l'outil web SIG *Sud Foncier éco* par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur s'inscrit dans cette logique d'une meilleure connaissance et donc d'une meilleure gestion du foncier économique, en tant qu'élément clé pour le développement économique local et objet de préoccupation majeur pour la Région qui a d'ailleurs édicté en la matière de nouvelles règles dans le cadre du SRADDET<sup>34</sup>.

En lien avec les facteurs géographiques de ces territoires, d'autres **facteurs, exogènes** ayant trait aux équipements ou **endogènes** comme l'implantation d'une entreprise historique, ont profité à ces territoires. C'est par exemple le cas à Aygues-Ouvèze en Provence où l'implantation de "Le cabanon", une coopérative agricole autour de la tomate dans les années 1940, a marqué de son empreinte la spécificité sectorielle de ce territoire autour de l'agro-alimentaire. De même, l'arrivée du CEA de Cadarache a contribué au développement économique de la CA Durance-Lubéron-Verdon Agglomération comme la création du MIN, a favorisé celui de la CA de Terre de Provence en lui permettant de se positionner au sein de la filière agricole.

Au-delà de ces facteurs classiques précédemment identifiés, les entretiens ont permis de mettre en avant des déterminants davantage basés sur des relations humaines, des proximités entre acteurs desquelles découlent des logiques de coopération sous des modalités diverses et plus ou moins fortes. En lien avec ce **"capital social" des territoires, l'attachement des acteurs à leurs territoires, le volontarisme des élus, le poids de l'histoire et de la culture locale** s'avèrent être également d'importants moteurs du développement économique.

**Les coopérations**, formelles ou informelles, développées sur les territoires prennent des formes diverses allant du partage, à la définition d'objectifs communs et jusqu'à la mise en œuvre d'outils communs de développement. La mise en place de réseaux d'acteurs, comme la création en 2014 d'une Maison des entrepreneurs, au sein de la CA Terre de Provence, réunissant le service de développement économique de l'Agglomération et les principales institutions économiques (CMAR, CCI ou encore l'association d'accompagnement des entreprises) est un autre exemple des logiques coopératives observées.

En complément de ces coopérations, **l'histoire et l'attachement aux territoires** ont été mis en avant par les acteurs rencontrés comme d'autres moteurs de développement. Le développement des entreprises s'explique parfois par un attachement au territoire, comme l'entreprise familiale Ducournau à Cœur du Var. Dans d'autres cas, c'est l'identité de "la Provence" qui est mise en avant : son histoire, ses savoir-faire locaux et ses paysages deviennent ainsi de véritables ressources locales, valorisées dans les stratégies marketing des entreprises et comme axes de développement économique par les acteurs publics. A Durance-Lubéron-Verdon Agglomération, l'entreprise emblématique de cosmétique l'Occitane, dont l'identité est étroitement liée à **l'image de la Provence, participe aussi à la diffusion internationale de l'image du**

---

<sup>34</sup> L'objectif 47 du SRADDET est de « diminuer de 50% le rythme de la consommation d'espaces agricoles, naturels et forestiers sur le territoire régional d'ici 2030, par rapport à la consommation observée sur la période 2006-2014 »

**territoire.** La notoriété nationale et parfois internationale des entreprises renforce à son tour l'image et l'attractivité du territoire, permettant par effet de "boule de neige" l'implantation d'autres entreprises.

Enfin, ces territoires, aujourd'hui dynamiques en termes de création d'emplois, s'inscrivent dans des projets de long terme, afin de maintenir ce développement mais aussi de diversifier leurs activités économiques. Pour beaucoup, cela passe par un choix de conforter les filières existantes, de s'appuyer sur **les ressources locales et les atouts du territoire**, perçus comme un « bon terreau ». A Terre de Provence, le projet de déplacement et de division du MIN en 3 zones (les Iscles, Grands Vignes et "Cœur de MIN") en est un exemple, il permettra de consolider les activités de logistiques et agricoles. A l'inverse, certains territoires cherchent à diversifier leur tissu économique local comme Cœur du Var qui, grâce au projet Varecopole, a pour objectif de développer et de structurer des filières d'excellence (entreprises innovantes, enseignement, recherche et développement).

À l'échelle des intercommunalités, les réflexions des acteurs se poursuivent au sein des territoires afin de renforcer et diversifier leurs économies mais aussi de promouvoir leur "image de marque". À l'échelle de la Région, si l'enjeu est aussi de favoriser le développement économique qui est une de ses compétences majeures, il est aussi de l'accompagner par une politique d'aménagement raisonné visant à plus de cohérence dans l'organisation des tissus économiques. Rendre ainsi compatible les exigences du développement économique territorial avec celles d'un aménagement durable de l'espace régional plus économe en ressources foncières nécessitera à l'avenir l'adoption d'une approche résolument transversale de l'action économique locale.

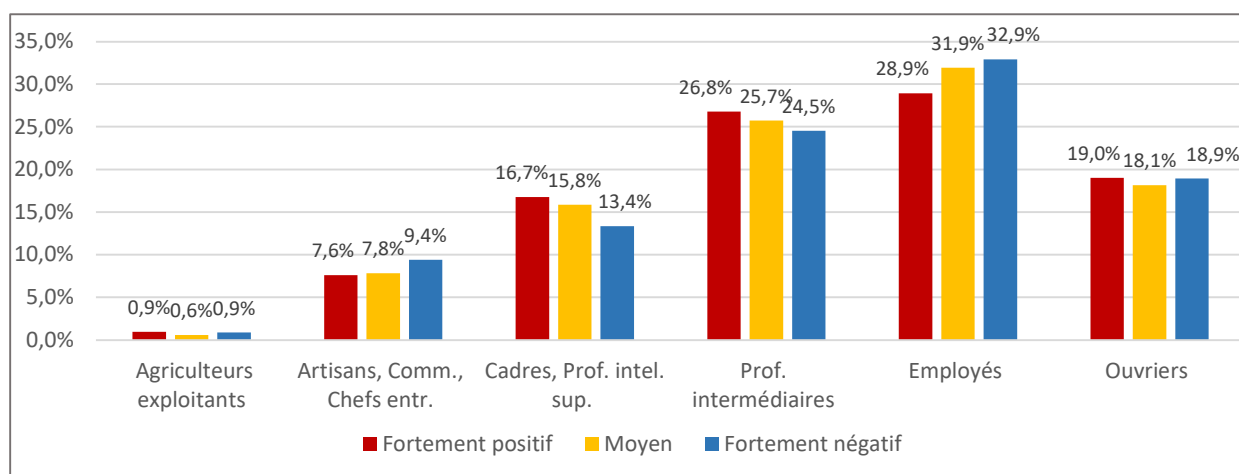
# ANNEXES

## Annexe 1. Évolution de l'emploi salarié privé entre 2013 et 2018 et effet structurel et local

Noms des régions	Taux de croissance national (France)	Taux de croissance régional (par ordre décroissant)	Écart taux (EL+ES)	Effet local (EL)	Effet structurel (ES)
Pays de la Loire	5,2%	7,7%	2,5	3,46	-0,97
Bretagne		6,8%	1,6	2,34	-0,72
Occitanie		7,2%	2,0	2,04	-0,05
Auvergne-Rhône-Alpes		6,5%	1,3	1,79	-0,50
Corse		5,8%	0,6	1,17	-0,56
Nouvelle-Aquitaine		5,3%	0,1	0,68	-0,58
Provence-Alpes-Côte d'Azur		5,7%	0,5	0,09	0,45
Île-de-France		6,8%	1,6	-0,08	1,64
Hauts-de-France		2,9%	-2,3	-1,68	-0,64
Normandie		1,7%	-3,5	-2,39	-1,06
Centre-Val de Loire		1,3%	-3,9	-2,95	-0,95
Grand Est		1,2%	-4,0	-3,09	-0,90
Bourgogne-Franche-Comté		0,7%	-4,5	-3,16	-1,29

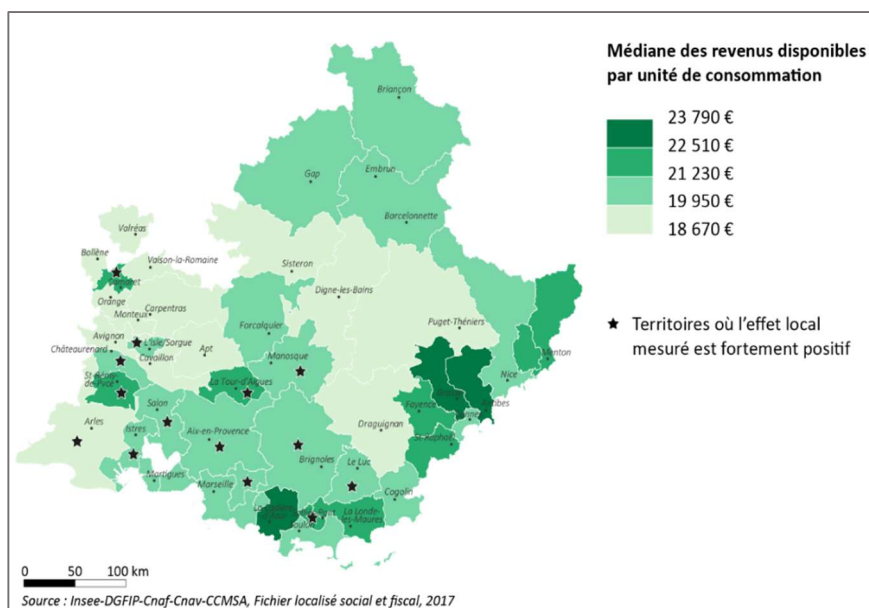
Sources: Acoff/Urssaf, Données de l'enquête, 2020.

## Annexe 2. Répartition de la population active par catégorie socio-professionnelle, selon la valeur de l'effet local mesuré dans les territoires de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

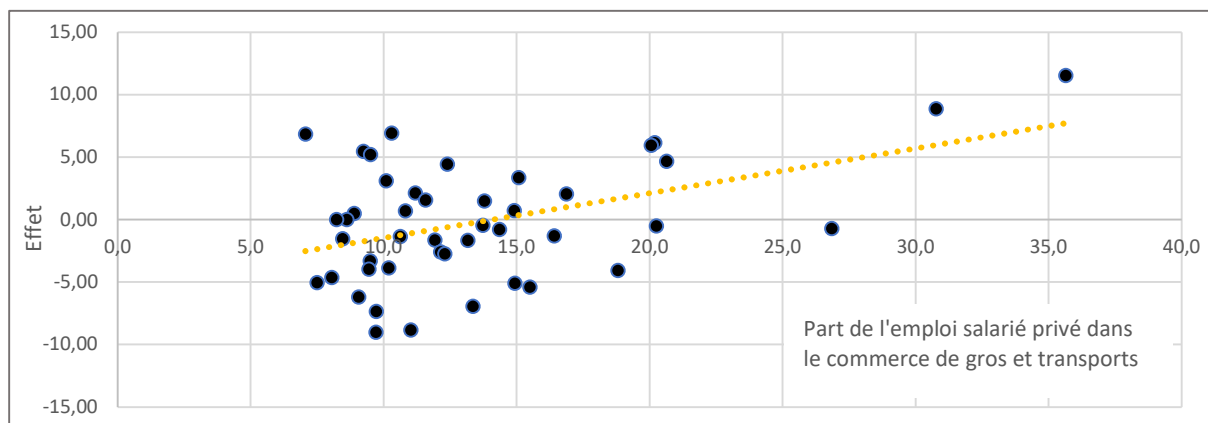


Sources : Insee, RP 2017,

### Annexe 3. Niveaux de revenu de la population en 2017



### Annexe 4. Part des emplois salariés dans le secteur du commerce de gros et des transports/entreposage et effet local mesuré dans les territoires de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur



Source : Acoiss-Urssaf, 2018,